



Le président

Bordeaux, le 26 février 2019

Dossier suivi par :
Myriam LAGARDE, greffière de la 1^{ère} section
T. 05 56 56 47 00
Mel. : nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr

à

Monsieur le maire de Neuvic

Place de la mairie

19160 NEUVIC

Contrôle n° 2018-0046

Objet : notification du rapport d'observations définitives relatif
au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de
Neuvic

P.J. : 1 rapport

Lettre recommandée avec accusé de réception

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Neuvic concernant les exercices 2014 jusqu'à la période la plus récente pour lequel, à l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la chambre n'a reçu aucune réponse écrite destinée à y être jointe.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations est transmis au préfet ainsi qu'au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « *dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes* ». .../

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux recommandations qui sont formulées dans le rapport d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.

Jean-François Monteils



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Commune de Neuvic
(Département de la Corrèze)

Exercices 2014 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 9 janvier 2019.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	4
1 L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE	5
1.1 Un bassin de vie à la frontière de la Corrèze et du Cantal	5
1.2 Une longue érosion démographique qui s'accroît en 2009.....	7
1.3 Une économie locale très tournée vers les services mais encore soutenue de manière significative par le secteur productif	12
1.4 Un secteur productif d'abord soutenu par la filière agricole	12
1.5 Des services diversifiés constituant toutefois l'ossature de l'économie locale	16
1.6 Une situation de l'emploi malgré tout relativement tendue.....	19
1.7 Des revenus qui se situent en deçà des moyennes quel que soit leur mode d'évaluation.....	26
1.8 Un parc immobilier privé qui porte la marque de l'environnement socio- économique de la commune.....	28
2 L'INSERTION FINANCIERE DE LA COMMUNE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	30
2.1 Le budget principal bénéficie de marges de sécurité financière	30
2.2 Certains facteurs de gestion courante se sont révélés propices à la formation d'une épargne	35
2.3 Les dotations de l'Etat et les produits fiscaux offrent peu de perspectives d'évolution.	38

SYNTHÈSE

La commune de Neuvic figure au centre d'un bassin de vie de trois communes situées à l'intersection de la Haute-Corrèze et du Cantal. En raison de l'obstacle naturel que forment les gorges de la Haute-Dordogne, les échanges sont surtout orientés vers Ussel où siège depuis le 1^{er} janvier 2017 l'organisme de coopération intercommunale le plus vaste de la Corrèze. La commune a subi une longue érosion démographique qui, après avoir atteint un palier de 1975 à 2009, s'est accentuée ensuite en ramenant la population en dessous de 1 800 habitants même si le bassin de vie de Neuvic est globalement moins touché par ce phénomène que la plupart des territoires environnants. L'économie locale est encore soutenue de manière significative par l'agriculture dont la production, essentiellement tournée vers l'élevage, s'est intensifiée ainsi qu'en attestent simultanément la réduction du nombre des exploitations et l'augmentation de la surface agricole utilisée. Si l'apport de l'industrie ne saurait être négligé, ce sont surtout les services et le commerce qui constituent l'ossature de l'économie. La commune bénéficie en effet de la présence d'un EHPAD ainsi que d'une maison de santé qui ne saurait toutefois masquer les inquiétudes que suscite l'absence de candidats au remplacement des praticiens qui partiront à la retraite. Dans ce contexte, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur revêtent une importante toute particulière dans l'animation de la commune alors que par ailleurs, les internats permettent d'intégrer une jeune population qui atténue ainsi l'évolution démographique défavorable. Dynamique ainsi qu'en atteste le renouvellement des établissements, le commerce local peut également s'appuyer sur l'attrait touristique de la commune qui doit toutefois consentir des efforts spécifiques pour satisfaire aux normes réglementaires et environnementales. Au total, même si le territoire communal offre plus d'emplois qu'il n'abrite d'actifs, la situation du marché du travail s'avère tendue ainsi qu'en atteste la comparaison du taux de chômage avec celui du département à l'issue d'une période 2009-2014 marquée par une dégradation internationale des conditions économiques et financières. Réalisés par une population essentiellement composée d'employés et d'ouvriers, les revenus des foyers neuvicais s'inscrivent de leur côté en deçà des moyennes départementale et nationale et le parc immobilier privé est vieillissant. Ce n'est pas sans susciter des tensions sur les prix qu'une part très significative de ce parc a été reconvertie en résidences secondaires.

Le bilan comptable du budget communal principal offrait à la clôture de l'exercice 2017 un volant suffisamment important de capitaux disponibles pour assurer une sécurité financière relativement large que les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 étaient susceptibles de renforcer encore. Aussi, afin d'accompagner l'effort de désendettement dans lequel elle s'est engagée, la commune aurait-elle avantage à ne contracter de nouveaux emprunts que si la mobilisation du fonds de roulement déjà constitué ne permettait pas de suppléer à tout ou partie de ses besoins. Pour supporter cet effort de désendettement, le budget principal est par ailleurs soutenu par une épargne de gestion courante qui limite la dépendance financière de la commune en autorisant en théorie un désendettement plus rapide que la durée d'extinction des emprunts. Cette épargne devrait, en pratique, aider au renouvellement des capitaux. L'épargne dégagée par le budget principal au cours de la période la plus récente prend son origine dans la maîtrise de la masse salariale ainsi que dans les économies réalisées dans un nombre significatif de dépenses de gestion courante. Les produits des locations non immobilières auraient relayé ces efforts de manière plus efficace si les gains qui en étaient issus n'avaient pas été en grande partie estompés par la réduction des revenus des immeubles. La rationalisation des coûts de gestion et la diversification des produits des services et du domaine se révèlent de bon aloi en raison des restrictions pesant sur la dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat. Les marges fiscales restent de leur côté tributaires d'un environnement socio-économique encore fragile malgré une évolution visiblement favorable.

RECOMMANDATIONS

COMPTABILITE

(FIABILITE DES COMPTES)

Recommandation n° 1 Emettre avant la clôture des comptes les mandats de paiement et les titres de recettes permettant d'apurer les dépenses à régulariser et les recettes à classer.

[Régularité : à mettre en œuvre]

Recommandation n° 2 Identifier avec précision dans l'état de l'actif les biens pour lesquels une facture ou le nom d'une entreprise ont seuls été répertoriés.

[Régularité : à mettre en œuvre]

INTRODUCTION

Le présent contrôle a été effectué dans le cadre du programme 2018 de la chambre. Il concerne l'examen de la gestion de la commune de Neuvic de l'exercice 2014 à la période la plus récente.

Conformément à l'article R. 241-2 du code des juridictions financières, l'ouverture du contrôle a été notifiée à Monsieur Jean STOHR, maire, par lettre du président de la chambre datée du 25 juin 2018.

L'entretien de début de contrôle a été conduit le 29 juin 2018 avec le maire.

L'entretien préalable à la formulation d'observations provisoires par la chambre, prévu par l'article L. 241-8 du code des juridictions financières, s'est déroulé le 22 août 2018 avec l'ordonnateur.

Le rapport d'observations provisoires a été adressé le 20 septembre 2018 au maire qui n'y a pas répondu.

Les investigations se sont fixé pour principal objectif de rechercher les caractéristiques socio-économiques du territoire communal et d'appréhender l'insertion financière de la commune dans cet environnement.

1 L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

1.1 Un bassin de vie à la frontière de la Corrèze et du Cantal

La commune de Neuvic se situe à une vingtaine de kilomètres d'Ussel qui est accessible par une route départementale. Neuvic constitue un pôle d'équilibre qui exerce en tant que tel une fonction attractive sous l'impulsion de son activité économique et de son offre de services. Sa zone d'influence s'exerce plus particulièrement sur un bassin de vie¹ qu'elle compose avec les communes de Palisse et de Sérandon.

Carte n° 1 : Le bassin de vie



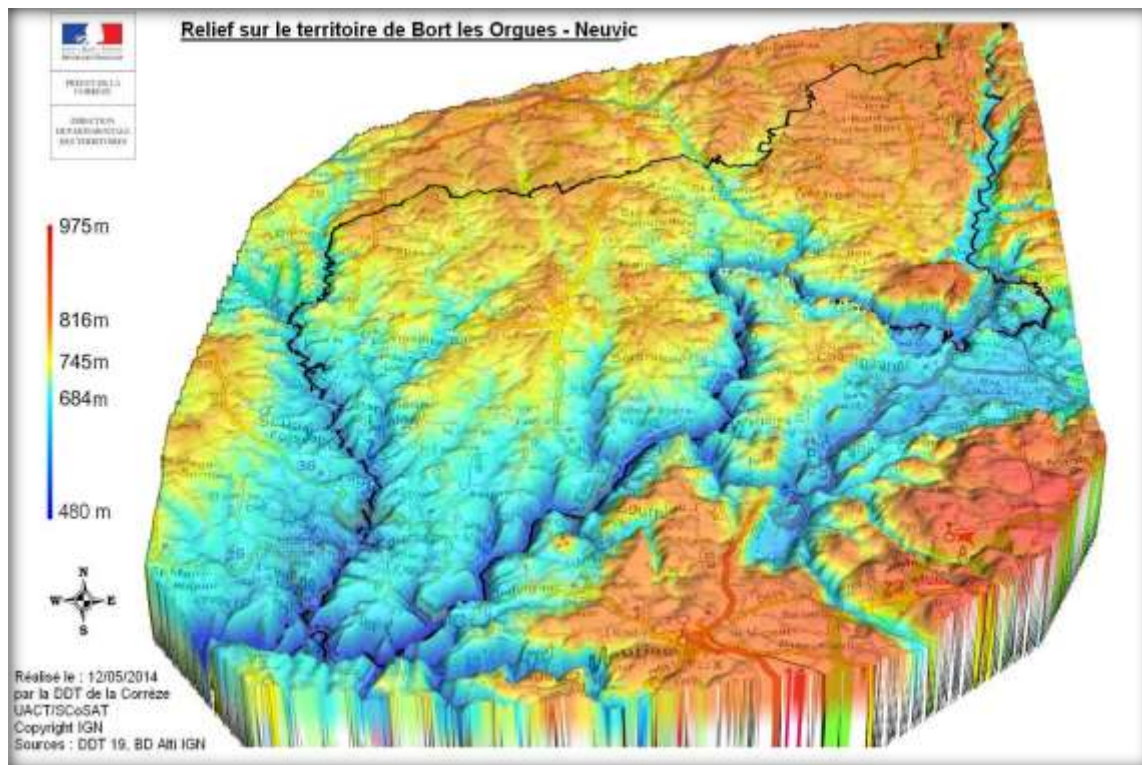
Sources : Insee 2012, préfecture de la Corrèze, direction départementale du territoire, diagnostic territorial

Les échanges de la commune avec le département limitrophe du Cantal sont, de leur côté, compliqués par la topographie dans la mesure où la commune se situe à 630 mètres

¹ Le bassin de vie se définit comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi (source : Insee).

d'altitude à l'ouest des gorges de la Haute Dordogne dont les points de franchissement restent en nombre limité.

Carte n° 2 : La topographie



Source : Préfecture de la Corrèze, direction départementale du territoire

Aussi peut-il être constaté que les échanges se réalisent de manière plus aisée vers la basse Corrèze, Limoges et Clermont-Ferrand via l'autoroute A.89 dont la bretelle d'accès se situe également à une vingtaine kilomètres, à proximité d'Ussel².

Ainsi fréquemment rejoint, ce chef-lieu d'arrondissement est devenu, le 1^{er} janvier 2017, le siège de la nouvelle communauté de communes *Haute-Corrèze communauté* à laquelle Neuvic a été associée à l'instar de 70 autres communes qui forment, de la sorte, le plus vaste organisme de coopération intercommunale du département de la Corrèze. La communauté de communes lève seule l'impôt économique territorial que composent, pour l'essentiel, la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux. Les compétences économiques sont, désormais, obligatoirement exercées à l'échelon communautaire³. Les compétences exercées à titre optionnel par la communauté de communes⁴ englobent, notamment, une action sociale d'intérêt communautaire⁵ comportant des crèches, le développement d'actions en faveur de l'enfance de 3 à 11 ans et des jeunes gens âgés de 12 à 25 ans. La commune indique que

² Echangeur d'Ussel-ouest.

³ Article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

⁴ Sur le fondement de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

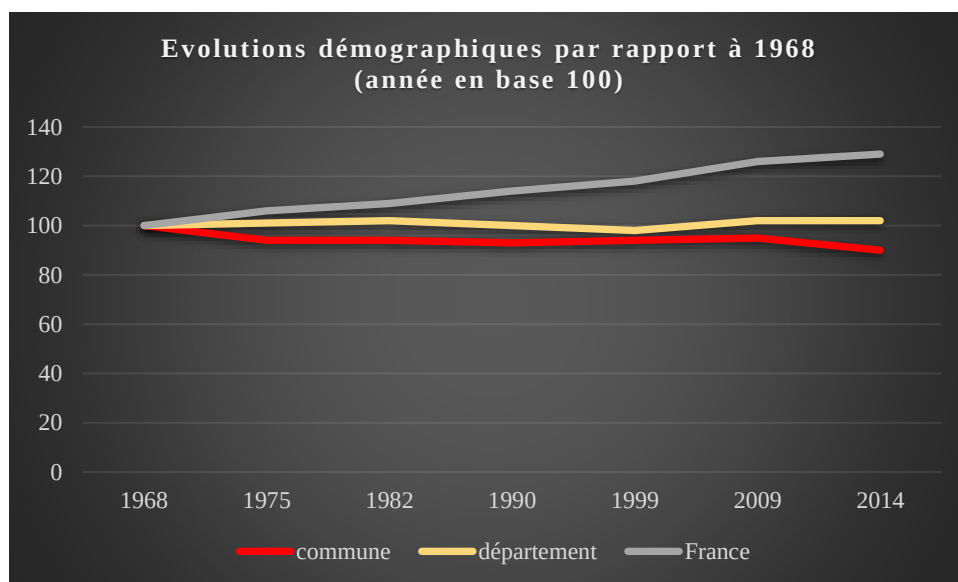
⁵ La procédure de déclaration d'intérêt communautaire est ici définie par l'article L. 5214-16-IV du code général des collectivités territoriales.

l'établissement public de coopération intercommunale est en phase de structuration dans l'exercice de ses compétences obligatoires comme dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse.

1.2 Une longue érosion démographique qui s'accroît en 2009

Au 20^{ème} siècle, la commune a compté, au plus, 3 112 habitants en 1936. En 1968, elle n'en comptait plus que 1 559 avant que sa population ne s'abaisse encore à 1 448 habitants en 1975. Un palier est ensuite observé jusqu'en 2009, année au cours de laquelle 1 468 habitants ont été recensés. Cette stabilisation s'est toutefois révélée incertaine au regard des 1 364 habitants dénombrés cinq ans plus tard en 2014⁶.

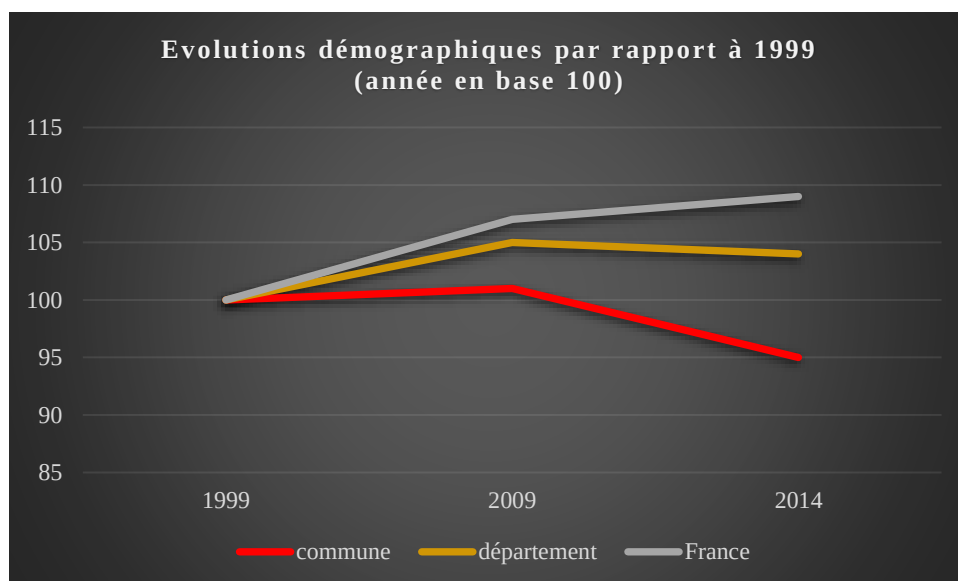
Graphique n° 1 : Démographie sur une période longue



Source : Insee

⁶ Source : Insee, population dite municipale : En référence au décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, l'Insee définit le concept de population municipale comme l'ensemble des personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, ce qui inclut les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile installée sur ce même territoire. Les étudiants majeurs vivant en internat dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune sont également comptés dans la population municipale de la commune d'études.

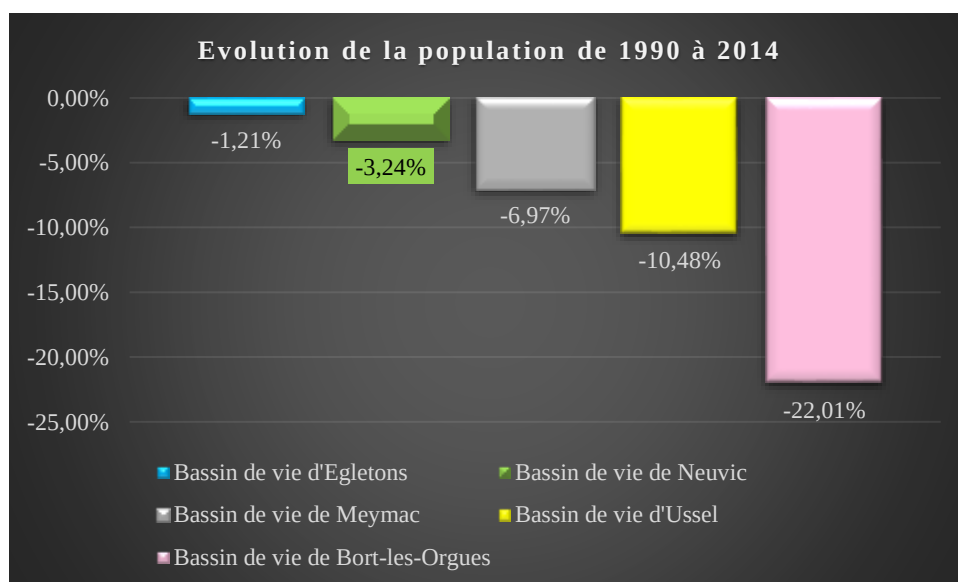
Graphique n° 2 : Démographie sur une période courte



Source : Insee

Encore convient-il de relever que l'érosion démographique observée de 1990 à 2014 dans le bassin de vie de Neuvic est restée inférieure à celle de la plupart des bassins de vie de la Haute-Corrèze.

Graphique n° 3 : La démographie dans les bassins de vie



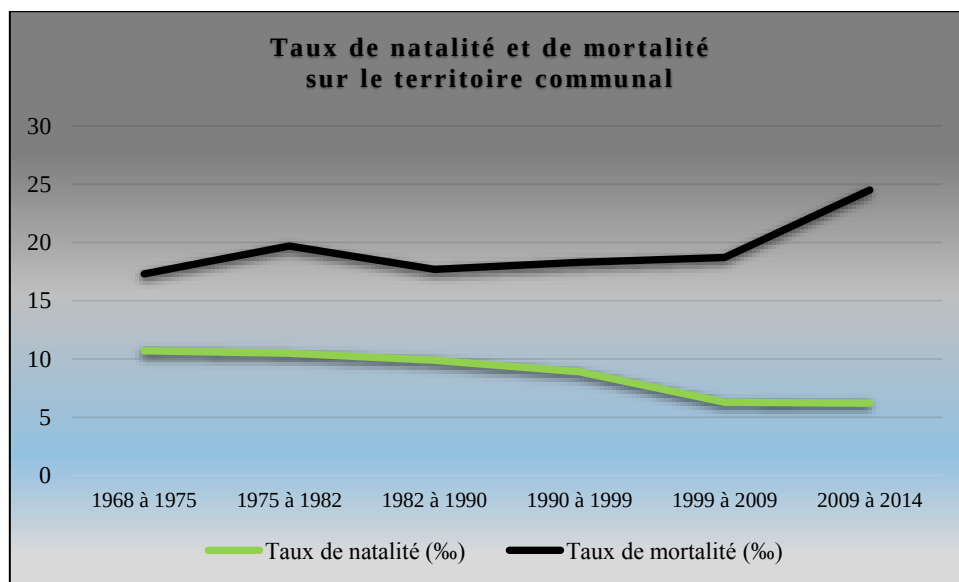
Source : Insee

La commune indique quant à elle que sur le territoire plus vaste de l'ancien canton de Neuvic⁷, la démographie est en hausse.

⁷ Dix communes rattachées en 2015 au canton de la Haute-Dordogne.

Reste cependant que sur le territoire communal, le taux de mortalité est de longue date supérieur au taux de natalité⁸ et que cet écart défavorable s'est creusé à partir de la période 1999-2009.

Graphique n° 4 : Natalité et mortalité dans le périmètre de la commune



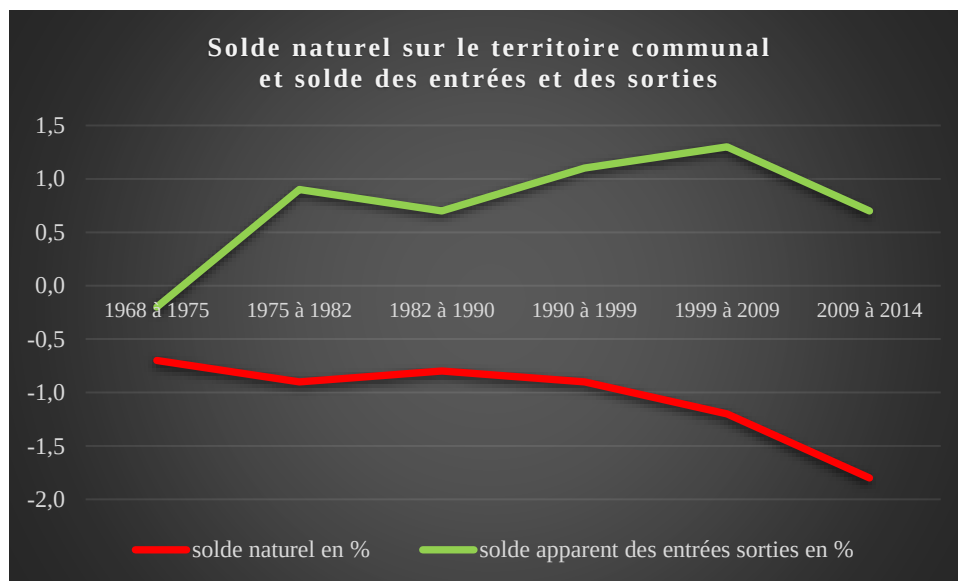
Source : Insee

Le solde apparent des entrées et des sorties⁹ est toutefois venu corriger l'impact négatif du solde naturel¹⁰.

⁸ Taux résultant du rapport des décès ou des naissances au nombre d'habitants.

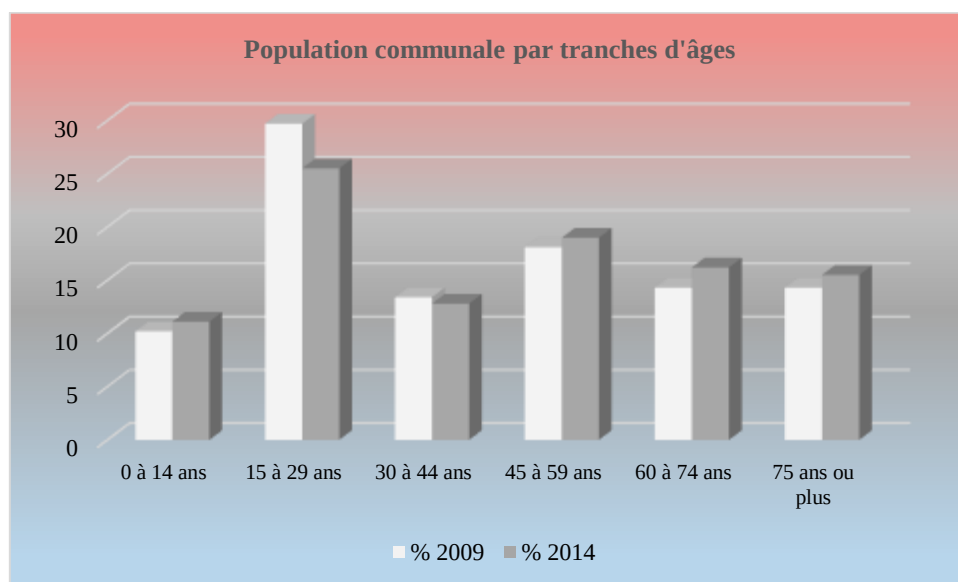
⁹ Le solde apparent des entrées-sorties est la différence au cours d'une période donnée entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de cette période et le solde naturel (source : Insee).

¹⁰ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période (source : Insee).

Graphique n° 5 : Soldes démographiques dans le périmètre de la commune

Source : Insee

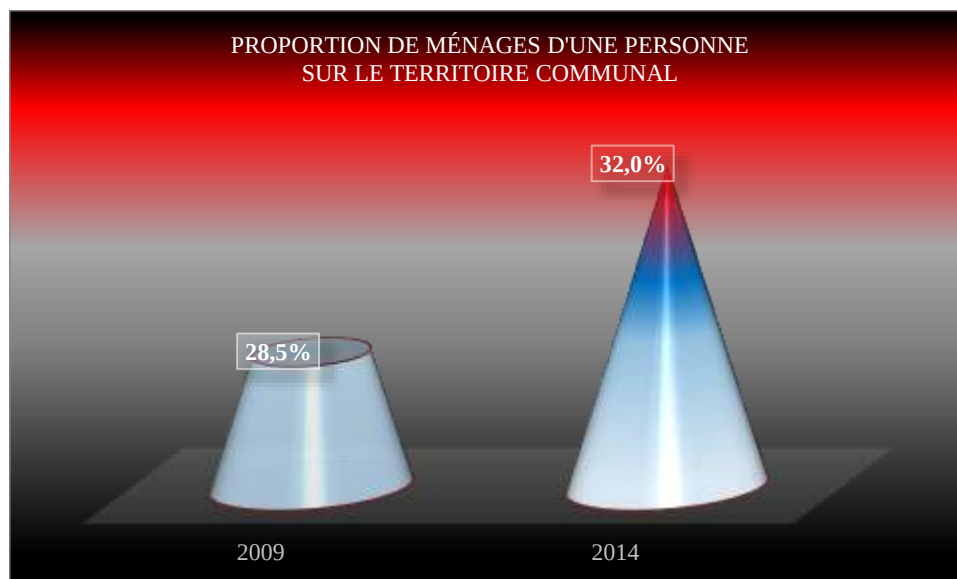
Il peut également être observé que les 15-29 ans dominent nettement dans la composition de la population communale mais ce phénomène, difficilement conciliable avec un solde naturel longtemps déficitaire, s'explique par la présence de nombreux élèves internes sur le territoire communal.

Graphique n° 6 : Composition de la population communale

Source : Insee

C'est, en réalité, un processus de vieillissement de la population qui s'est engagé de 2009 à 2014 en raison de l'augmentation de la part des habitants de 45 ans et plus au sein de la population communale. Ce n'est, en effet, que de cette manière que s'explique l'accroissement, au cours de cette même période, du nombre de personnes seules.

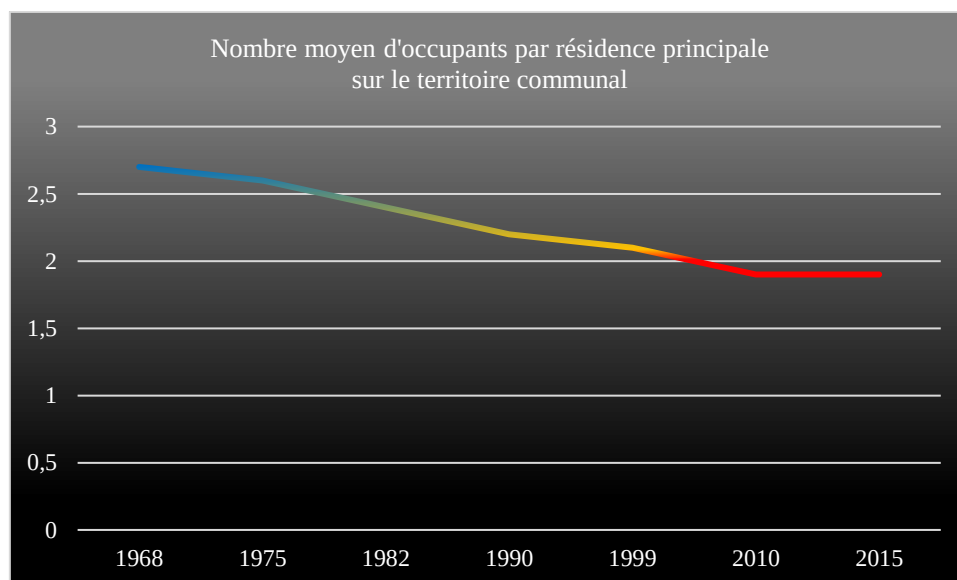
Graphique n° 7 : Personnes seules



Source : Insee

Cette évolution caractéristique est par ailleurs corroborée par la réduction du nombre de personnes recensées dans les résidences principales et qui reflète assez fidèlement l'érosion démographique globalement observée sur le territoire communal.

Graphique n° 8 : Occupants des résidences principales

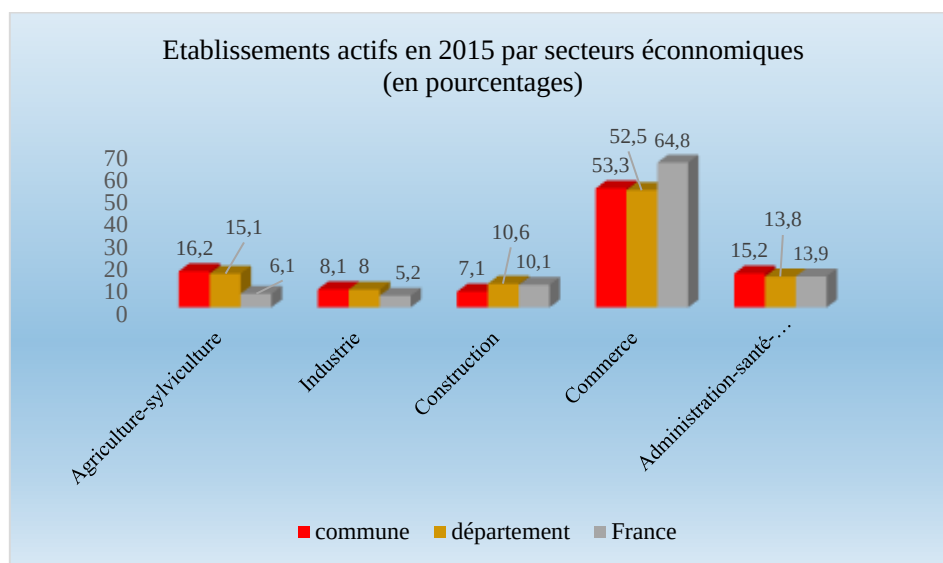


Source : Insee

1.3 Une économie locale très tournée vers les services mais encore soutenue de manière significative par le secteur productif

L'orientation de l'économie locale vers le secteur tertiaire est attestée en 2015 par les 53 % d'établissements¹¹ actifs dans le secteur du commerce de même que par les 15 % alors recensés dans le secteur global de l'administration, de la santé, du social et de l'enseignement.

Graphique n° 9 : Etablissements actifs sur le territoire communal



Source : Insee

Les 16 % d'établissements actifs dans la filière agricole méritent toutefois attention.

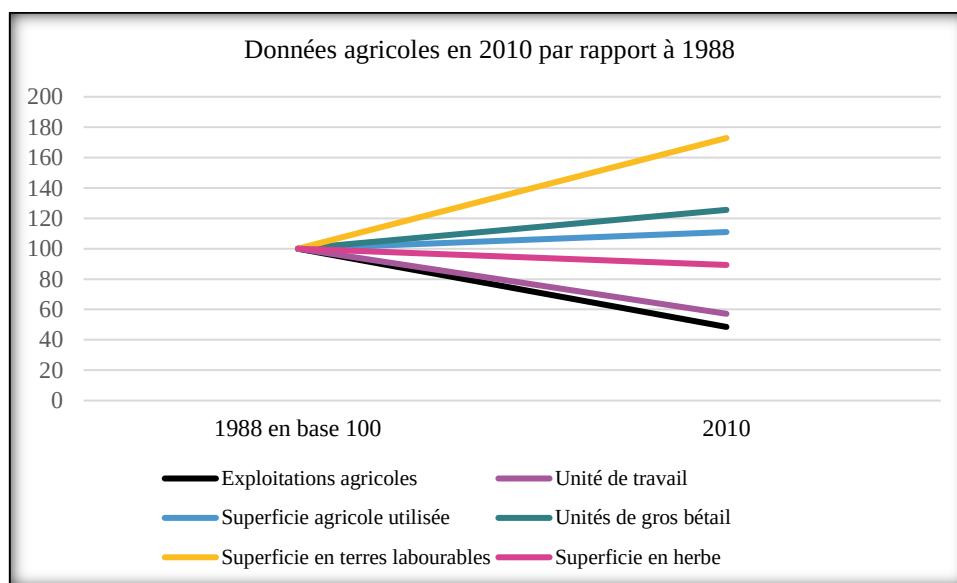
1.4 Un secteur productif d'abord soutenu par la filière agricole

Réalisé en 2010, le recensement des activités agricoles a mis pour l'essentiel en évidence une activité d'élevage de bovins mixtes¹² qui a toutefois laissé se développer également des élevages ovins, caprins et porcins.

¹¹ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée et qui réalise des biens ou des services (source : Insee).

¹² Elevés pour la production laitière ainsi que pour la viande.

La production agricole s'est intensifiée sur le territoire communal si l'on considère que le nombre d'exploitations a été ramené de 66 en 1988 à 32 en 2010 alors que le bétail est parallèlement passé de 1 937 têtes à 2 432. Ce phénomène d'intensification se manifeste encore dans l'accroissement de la superficie agricole utilisée qui atteint en effet 2 135 hectares en 2010 contre 1 924 en 1988.

Graphique n° 10 : Recensement des activités agricoles en 2010

Source : Ministère de l'agriculture, recensement agricole de l'année 2010

Ce phénomène d'intensification de la production a été plus récemment observé en 2017. En rapportant le nombre d'exploitations à la superficie de la commune, la méthode d'évaluation a en effet permis de constater un ratio plus particulièrement faible sur une ligne nord-ouest sud-ouest courant jusqu'à l'extrême sud de la Haute-Corrèze en passant par Neuvic¹³. Les exploitations agricoles locales doivent, de surcroît, concilier leurs activités avec l'existence de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui débordent largement le périmètre de la commune.

Mais l'affirmation d'une production intensive s'est également accompagnée d'une réduction sensible de l'unité de travail annuel qui correspond en équivalent temps complet au volume de travail fourni par les chefs d'exploitation, les coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, le cas échéant les salariés saisonniers et les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation¹⁴. Cet indicateur donne la mesure, dans un contexte de rentabilisation, de la réduction du nombre de personnes intervenant sur les exploitations, ce qui aura aussi pesé sur l'érosion démographique observée dans le périmètre de la commune.

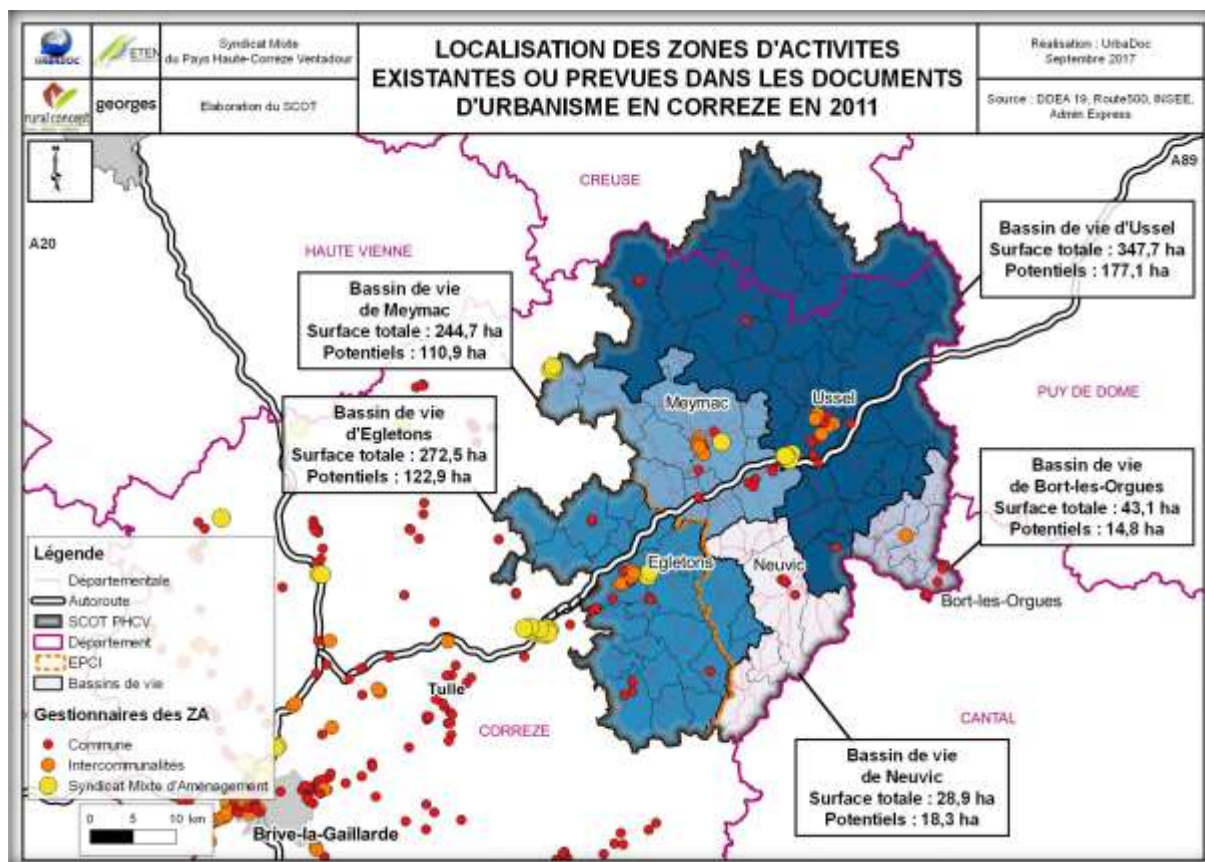
Le fort taux de boisement ¹⁵ qui caractérise également le territoire communal a par ailleurs suscité la création d'entreprises de soutien à l'exploitation forestière. Ces dernières côtoient des entreprises manufacturières ou, encore, de mécanique agricole qui expliquent ensemble l'existence d'une activité industrielle non négligeable sur le territoire de la commune. C'est toutefois une large disponibilité foncière qui a pu être constatée en 2017 dans le bassin de vie de Neuvic compte tenu des terrains mobilisés pour l'accueil des entreprises au cours des 18 années précédentes.

¹³ Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017.

¹⁴ Source : Ministère de l'agriculture, recensement agricole de l'année 2010.

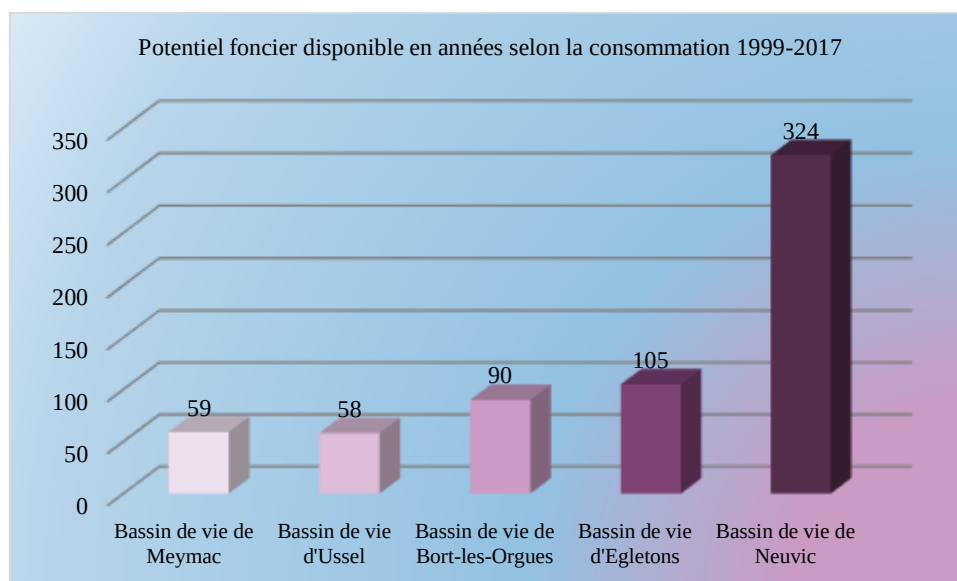
¹⁵ Rapport entre la surface boisée d'une zone donnée et sa superficie.

Carte n° 4 : Zones d'activité économique (ZAE) en Haute-Corrèze en 2011



Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017

Graphique n° 11 : Disponibilités foncières pour les ZAE en 2017



Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017

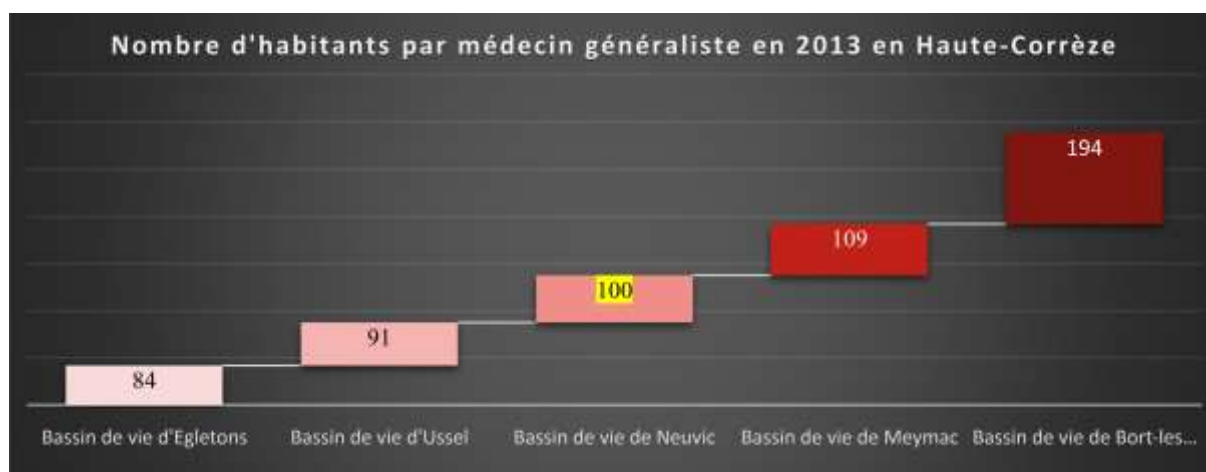
1.5 Des services diversifiés constituant toutefois l'ossature de l'économie locale

Déjà évoqué, le secteur globalisé sous une même statistique de l'administration, de la santé, du social et de l'enseignement témoigne toutefois d'une large palette de services.

Dans le secteur de la santé et du social, on relève ainsi la présence d'une maison de santé qui s'inscrit dans une chaîne que constituent, outre Neuvic, trois autres communes de Haute-Corrèze¹⁶. Neuvic compte, en outre, un établissement d'accueil de personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 95 places. La commune indique cependant que l'accès aux services de santé est, en réalité, particulièrement fragile et elle mentionne les inquiétudes du corps médical au regard des besoins de la population et du manque de candidats à la succession des praticiens encore installés sur place.

On a pu calculer en 2013 un ratio de 100 habitants par médecin généraliste dans le bassin de vie de Neuvic, ce qui le plaçait alors en position médiane dans l'ensemble des cinq bassins de vie de la Haute-Corrèze.

Graphique n° 12 : Accès aux médecins généralistes en 2013

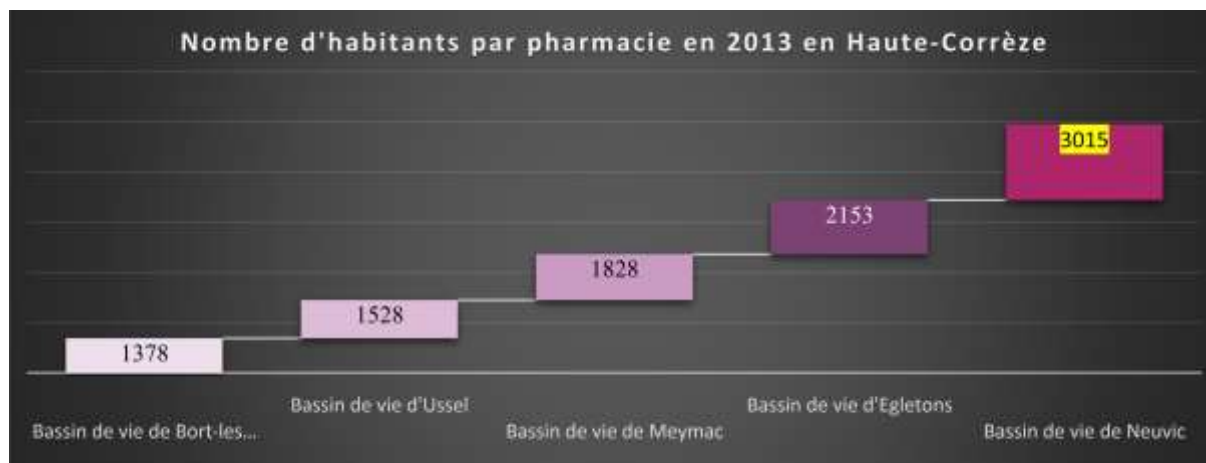


Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017

Ce calcul ne rend toutefois pas compte des perspectives d'accès de la population aux médecins généralistes si, comme l'indique la commune, le remplacement de ces derniers s'avère d'ores et déjà problématique.

Attestant en outre de la complexité de la situation, le bassin de vie de Neuvic se trouvait, par ailleurs, en position défavorable en 2013 pour l'accès de la population aux pharmacies sachant que l'on recensait alors 3 015 habitants par officine.

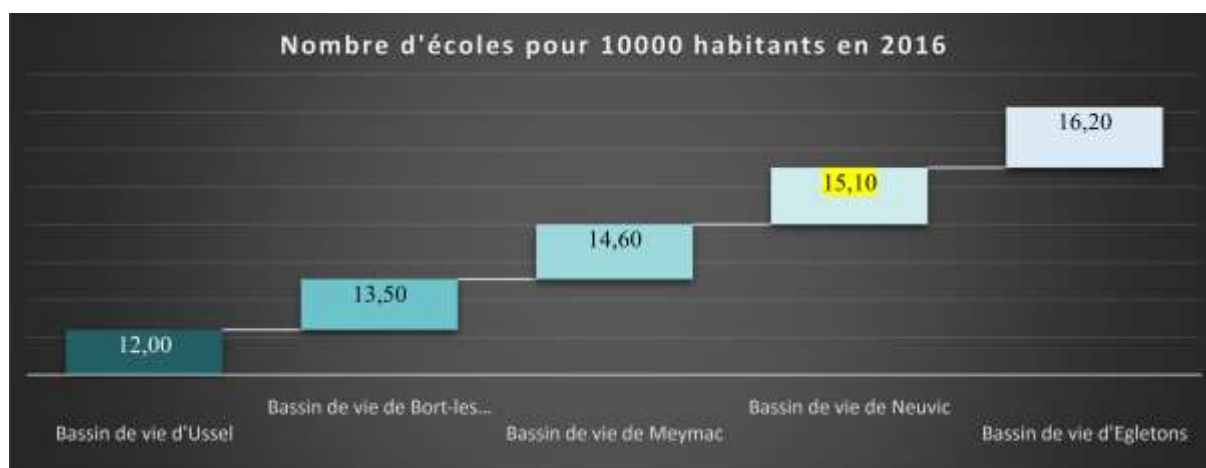
¹⁶ Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017.

Graphique n° 13 : Accès aux pharmacies en 2013

Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017

Dans un tout autre domaine, les formations proposées sur le territoire communal sont, quant à elles, incontestablement diversifiées dans la mesure où l'on recense, dans les seuls enseignements secondaire et supérieur, un collège, un lycée d'enseignement professionnel (LEP), un lycée agricole, une section d'enseignement général et technologique et, enfin, deux cursus préparant au brevet de technicien supérieur¹⁷. Les internats associés au collège, au LEP et au lycée agricole confirment la forte contribution des élèves majeurs de ces filières au soutien de la démographie communale¹⁸.

Les écoles primaires se révèlent, de leur côté, relativement bien représentées dans la mesure où l'on a pu calculer en 2016 un ratio de 15,10 établissements pour 10 000 habitants dans le bassin de vie de Neuvic, ce qui correspond en théorie à une école pour 660 habitants.

Graphique n° 14 : Accès aux écoles primaires en 2016

Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017

¹⁷ Gestion-protection de la nature et animation-développement des territoires ruraux.

¹⁸ Cf. graphique n°6 supra.

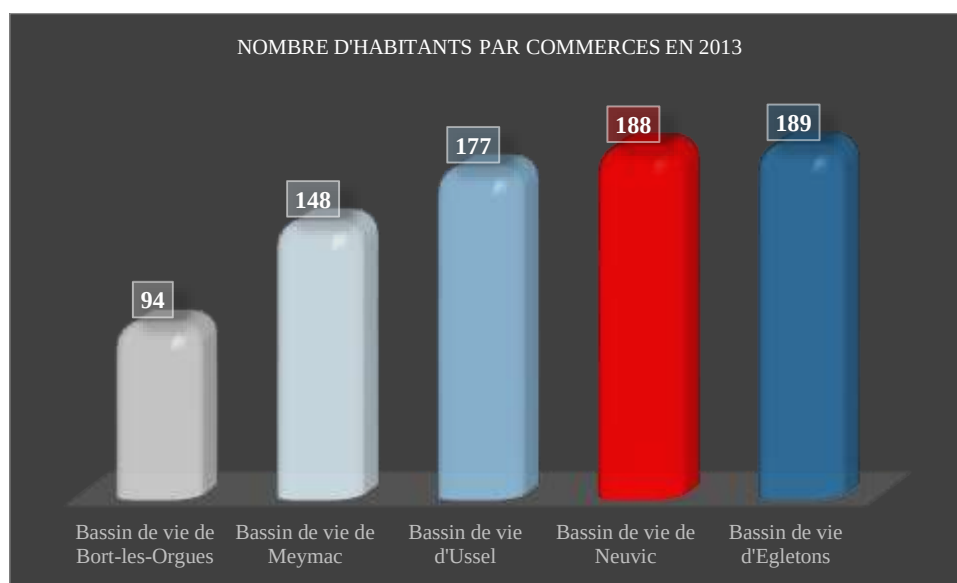
C'est donc à juste titre que la commune attache la plus haute importance au maintien des activités d'enseignement.

Les activités touristiques n'en occupent pas moins toute leur place dans le fonctionnement de l'économie locale ainsi qu'en attestent les efforts développés par la commune pour en obtenir la labellisation¹⁹. Dans un environnement de choix qu'occupe le lac de Triouzoune d'une surface de 294 hectares bordée de résidences estivales, la commune bénéficie d'équipements à vocation culturelle tels que le musée départemental de la Résistance²⁰ et l'arboretum du château de Neuvic d'Ussel créé au 19^{ème} siècle sur plus de 6 hectares²¹.

Ce n'est toutefois pas sans difficultés que la commune soutient le secteur touristique de son économie dans la mesure où l'offre de loisirs doit s'adapter au raccourcissement ainsi qu'au fractionnement des durées de séjour, aux normes de surveillance de la baignade ainsi que, sur le plan biologique, à la lutte contre la prolifération de l'algue bleue²².

C'est, au total, dans un contexte globalement favorable qu'évoluent les établissements de commerce. La zone de chalandise paraît porteuse après avoir été évaluée en 2013 à 188 habitants par établissement dans le bassin de vie de Neuvic, ce qui peut expliquer par ailleurs l'implantation d'une grande surface.

Graphique n° 15 : Accès aux commerces



Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017

La commune observe en tout état de cause que les artisans et les commerçants se renouvellent de façon régulière ainsi que le confirme, du reste, l'obtention du titre de « village

¹⁹ Efforts récompensés par l'obtention des labels « Pavillon bleu d'Europe », « Handiplage », Station verte », « Famille plus nature » ou, encore, « Station sport nature ».

²⁰ Installé dans la maison d'Henri Queuille, maire de Neuvic de 1912 à 1965 (révoqué le 16 juillet 1941 par le régime de Vichy) et, notamment, trois fois président du Conseil sous la IV^{ème} République entre 1948 et 1951.

²¹ Espace bénéficiant du label « Jardin remarquable ».

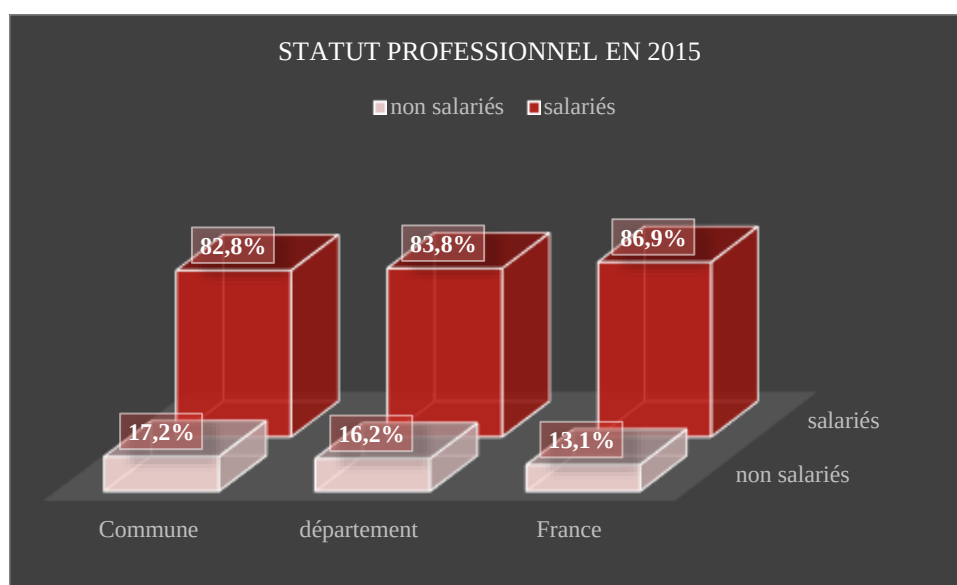
²² Embranchement de bactéries identifiées sous le nom de cyanobactéries.

de la reprise 2017 » décerné par la chambre des métiers et de l'artisanat de la Corrèze sur le fondement des 14 reprises d'entreprises, dont 6 artisanales, constatées au cours d'une période de trois ans.

1.6 Une situation de l'emploi malgré tout relativement tendue

L'emploi local est très majoritairement salarié mais de façon un peu moins nette que dans le département et en France.

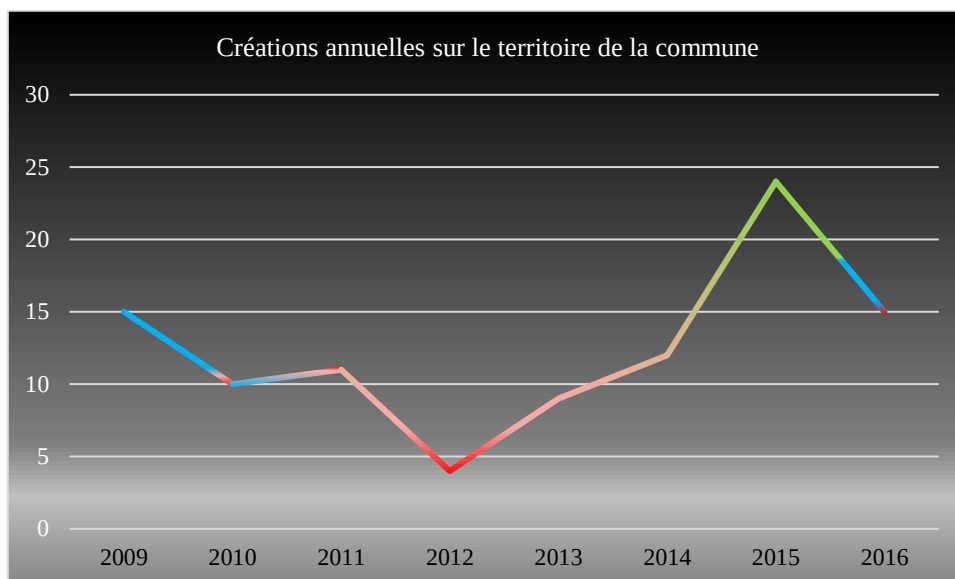
Graphique n° 16 : Répartition des emplois salariés et non-salariés



Source : Insee

L'emploi non salarié a bénéficié de nombreuses créations d'entreprises au cours de la période 2009-2016 et particulièrement en 2015, ce qui fait ici écho aux reprises distinguées en 2017 par la chambre des métiers et de l'artisanat de la Corrèze. La commune observe de son côté que cette tendance à la création d'entreprises n'est, aujourd'hui, pas démentie.

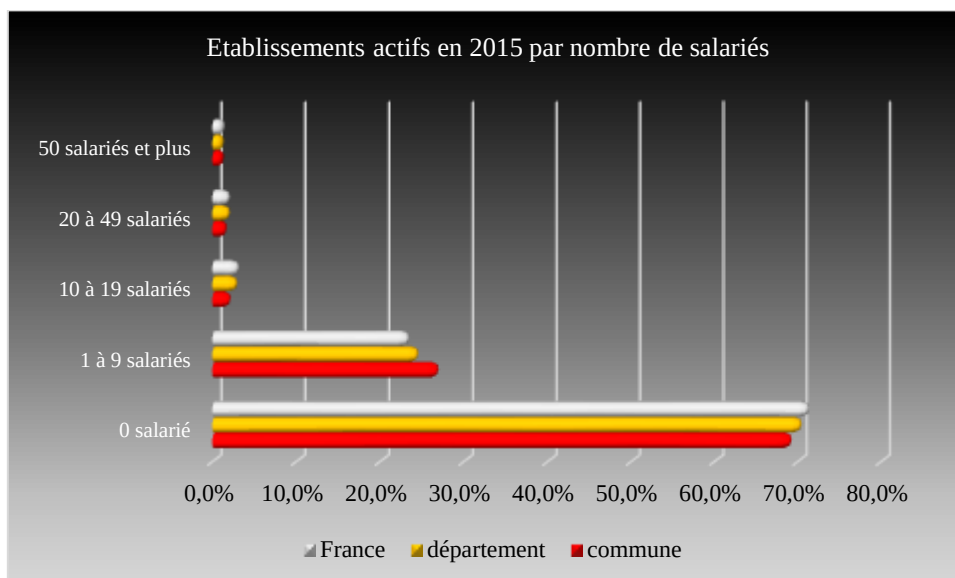
Graphique n° 17 : Créations d'entreprises



Source : Insee

Comme il est possible de le relever de façon générale dans le département et en France métropolitaine, la commune abrite une très forte majorité d'entreprises n'employant aucun salarié, ce qui renvoie en principe au commerce de proximité, en effet le plus souvent composé d'entreprises individuelles.

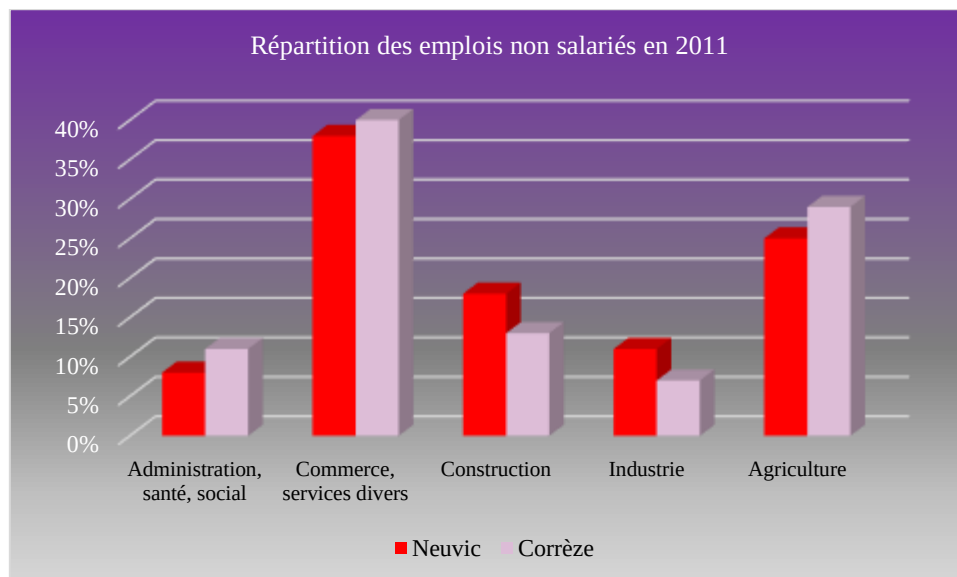
Graphique n° 18 : Répartition des emplois salariés



Source : Insee

En 2011, l'essentiel des emplois non-salariés provenait effectivement du commerce mais également du secteur agricole dont les chefs d'exploitations sont alors devenus les principaux intervenants ainsi que l'a révélé supra la réduction de l'unité de travail²³.

Graphique n° 19 : Identification des emplois non-salariés

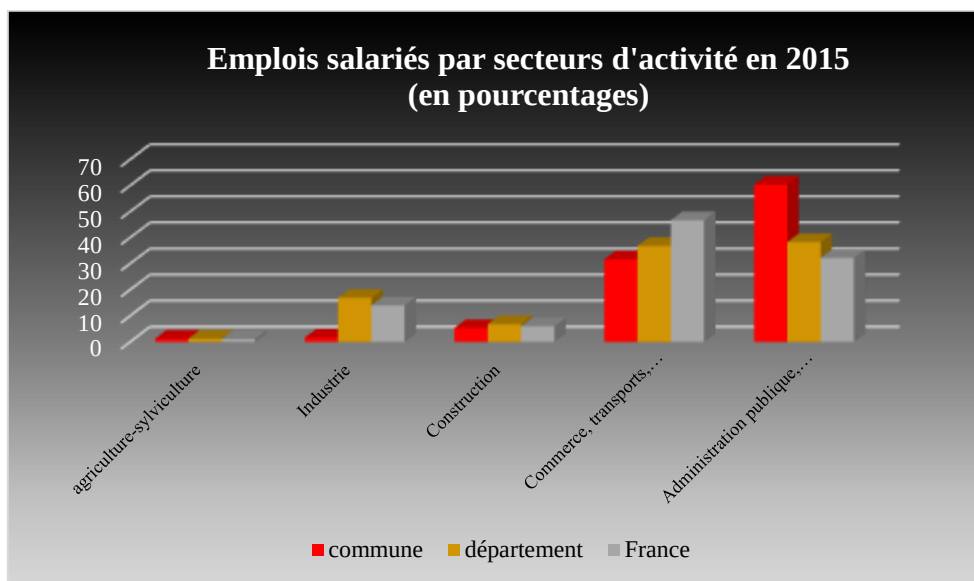


Source : Préfecture de la Corrèze, direction départementale du territoire, diagnostic territorial, mai 2015

La présence d'une grande surface explique en 2015 que le commerce offre également une proportion relativement importante d'emplois salariés mais ces derniers se concentrent surtout dans le secteur global de l'administration, de la santé, du social et de l'enseignement.

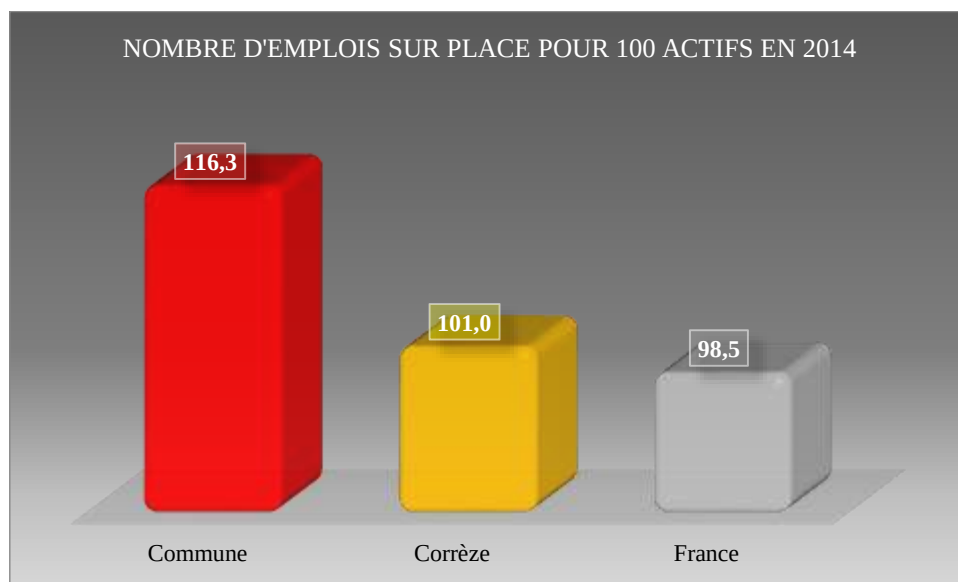
²³ Cf. paragraphe 1.4 supra.

Graphique n° 20 : Identification des emplois salariés



En 2014, c'est un ratio de plus de 116 emplois pour 100 actifs qui a été calculé sur le territoire communal, ce qui est alors sensiblement supérieur au résultat obtenu dans le département et à l'échelon national.

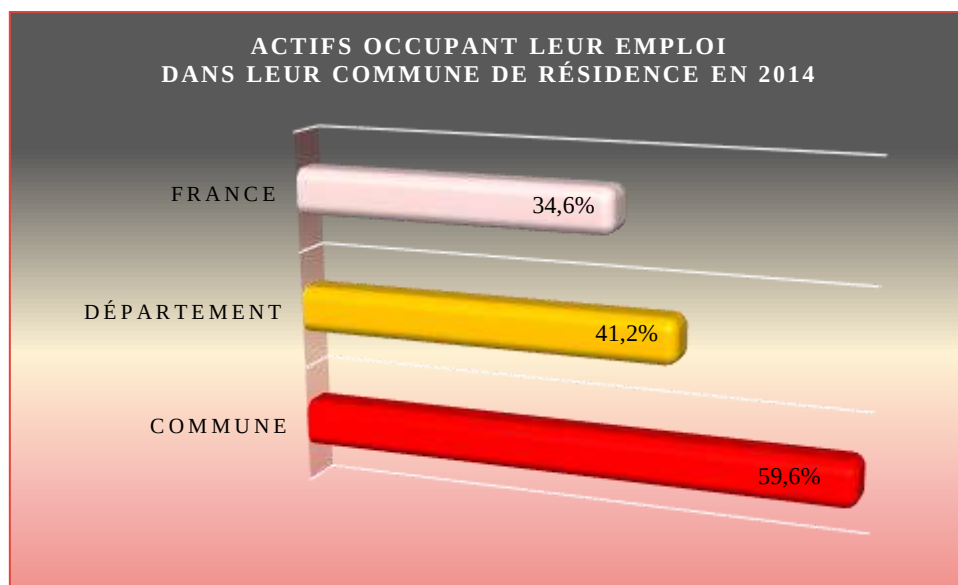
Graphique n° 21 : Emplois sur place



Il a été confirmé en 2017 que le bassin de vie de Neuvic était excédentaire comme, du reste, d'autres bassins de vie dans un losange formé au centre de la Haute-Corrèze²⁴.

Dans ces conditions, c'est une nette majorité d'actifs qui occupait un emploi en 2014 sur le territoire communal alors que c'était le lot d'une minorité dans le département ainsi qu'en France métropolitaine.

Graphique n° 22 : Exercice d'un emploi sur place

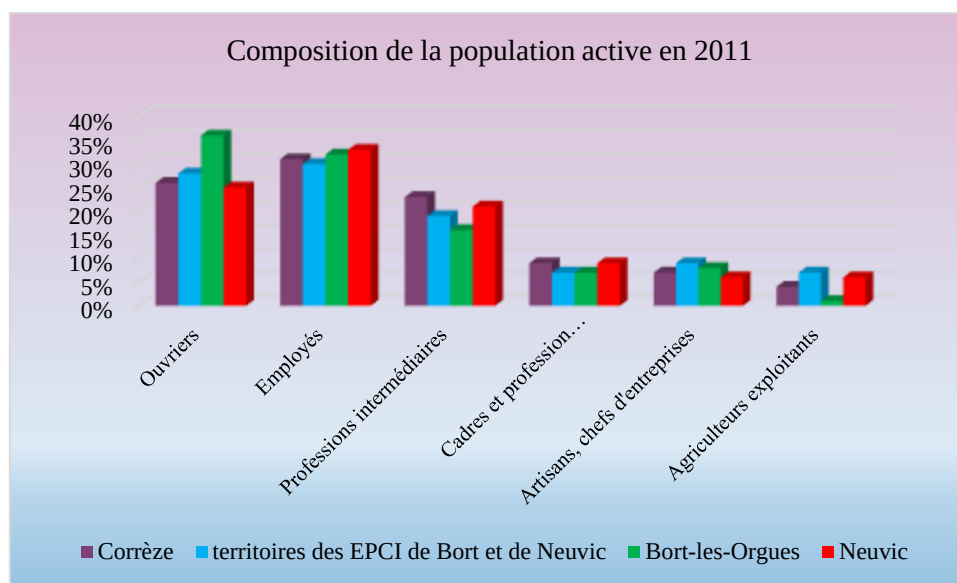


Source : Insee

En 2011, la population active était majoritairement composée d'employés et d'ouvriers sur le territoire communal mais les professions intermédiaires²⁵ ainsi que les cadres et les professions intellectuelles supérieures étaient mieux représentés que dans les territoires environnants ainsi que l'explique le développement à Neuvic des secteurs de la santé et de l'enseignement.

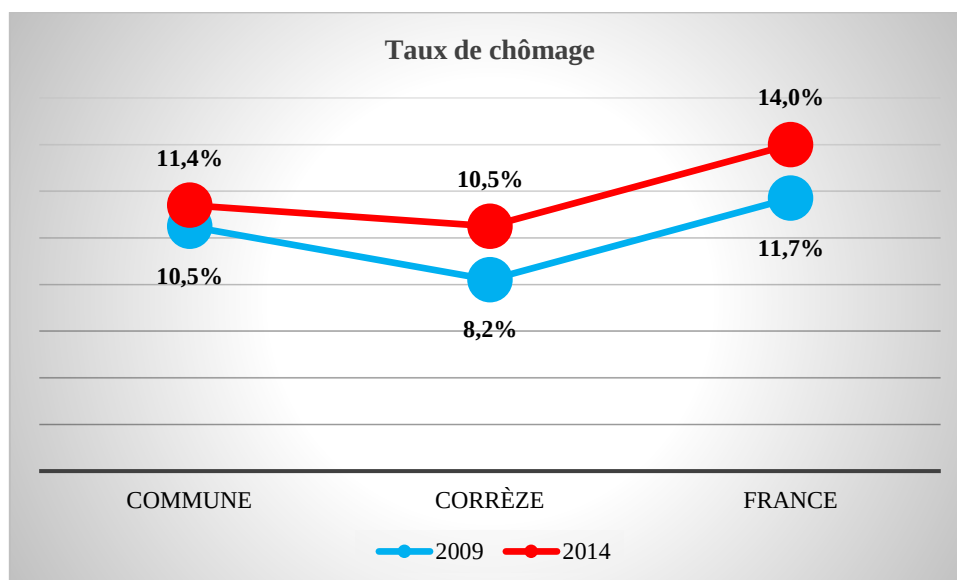
²⁴ Source : Syndicat mixte du Pays de Haute-Corrèze-Ventadour, schéma de cohérence territoriale, diagnostic stratégique, septembre 2017.

²⁵ Dans la nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles, les deux tiers des membres de ce groupe se situent entre cadres et agents d'exécution, le dernier tiers exerce ses fonctions dans l'enseignement, la santé et le travail social tels les instituteurs, les infirmières et les assistantes sociales (source : Insee).

Graphique n° 23 : La population active

Source : Insee

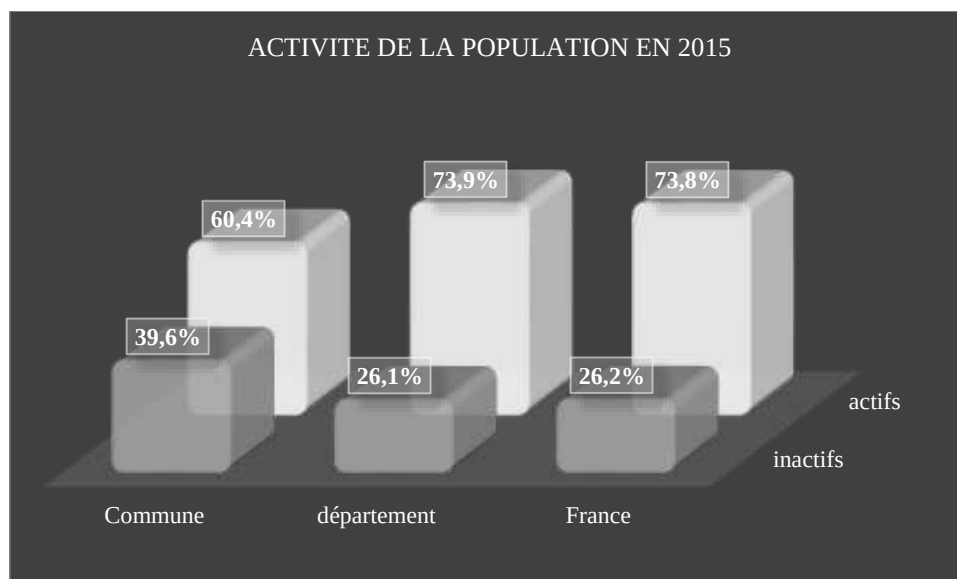
A l'issue d'une période 2009-2014 marquée à l'échelon international par une forte dégradation des conditions économiques et financières, l'augmentation du taux de chômage a été mieux contenue dans le périmètre de la commune qu'en Corrèze et en France métropolitaine mais cet indicateur s'est tout de même maintenu au-dessus de la moyenne départementale.

Graphique n° 24 : Le chômage

Source : Insee qui définit le taux de chômage comme « le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) » précision étant faite que « le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population ».

Or, la dégradation du taux de chômage est, sur le territoire communal, mécaniquement limitée par la présence d'une plus forte proportion d'inactifs que dans les territoires de comparaison.

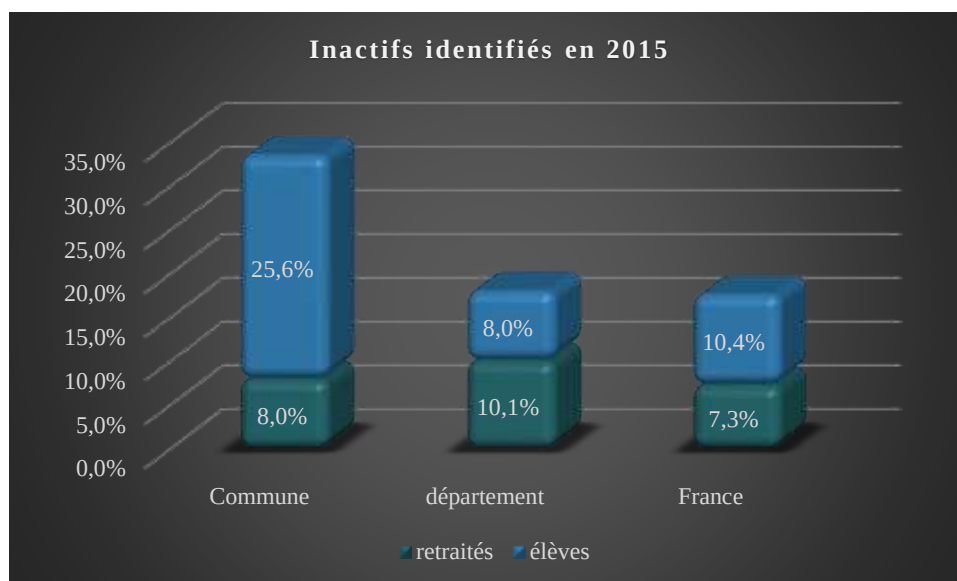
Graphique n° 25 : Actifs et inactifs



Source : Insee

A Neuvic, la population inactive est fortement composée d'élèves ainsi que l'expliquent ici encore les internats associés aux établissements d'enseignement du second degré²⁶.

²⁶ Cf. paragraphe 1.5 supra.

Graphique n° 26 : Inactifs connus

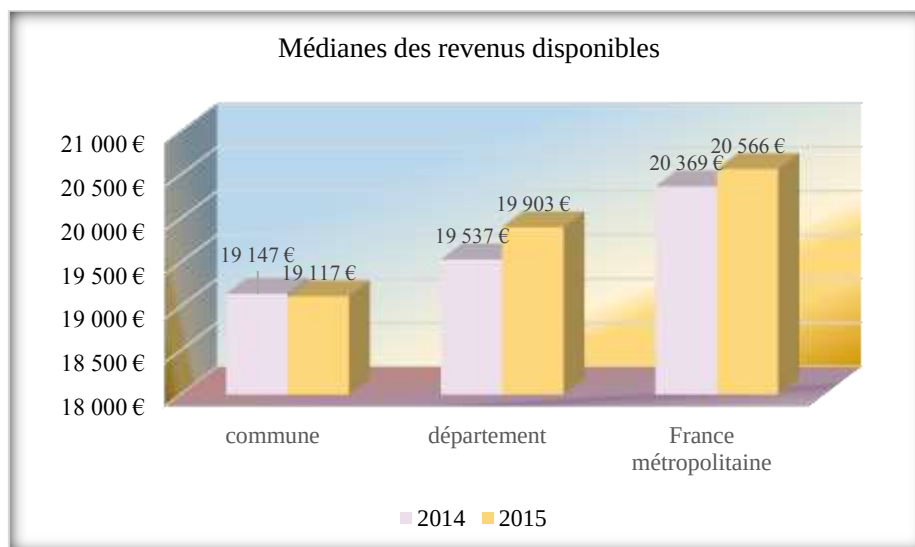
Source : Insee

1.7 Des revenus qui se situent en deçà des moyennes quel que soit leur mode d'évaluation

A l'issue de la période 2009-2014 perturbée sur une vaste échelle par les difficultés économiques, la médiane des revenus annuels disponibles pour les ménages s'est inscrite en deçà des médianes départementale et nationale. L'écart s'est creusé en 2015 dans la mesure où les revenus ont diminué dans le périmètre de la commune alors qu'ils ont tout au contraire augmenté dans les territoires de comparaison²⁷.

²⁷ Le calcul de ces revenus disponibles, qualifiés de revenus par unité de consommation, repose sur un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de composition différentes. Cette pondération convertit le nombre de personnes en nombre d'unités de consommation (UC). Le premier adulte du ménage est ainsi retenu pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC (source : Insee).

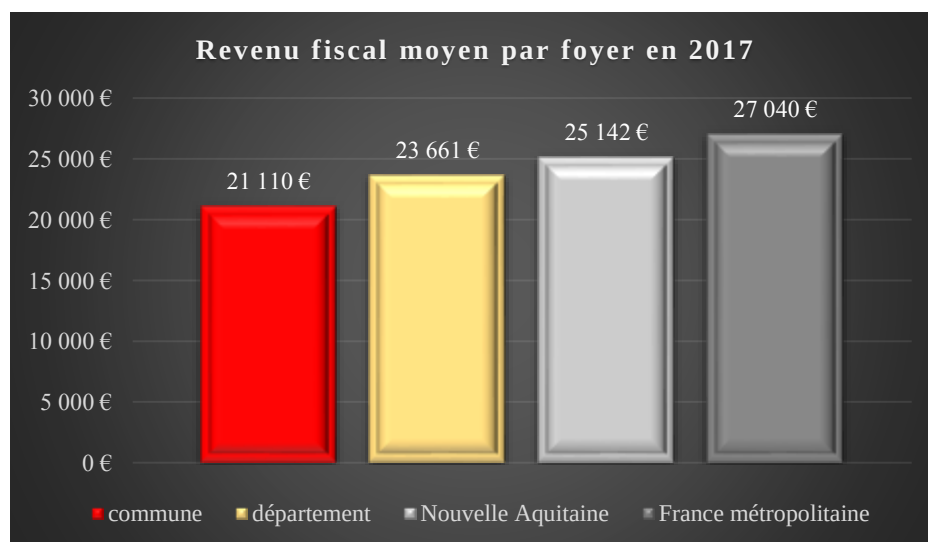
Graphique n° 27 : Revenus disponibles



Source : Insee

En 2017, les revenus annuels des foyers fiscaux²⁸ se sont à leur tour nettement situés en deçà des revenus enregistrés dans le département, dans la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'en France métropolitaine.

Graphique n° 28 : Revenus fiscaux

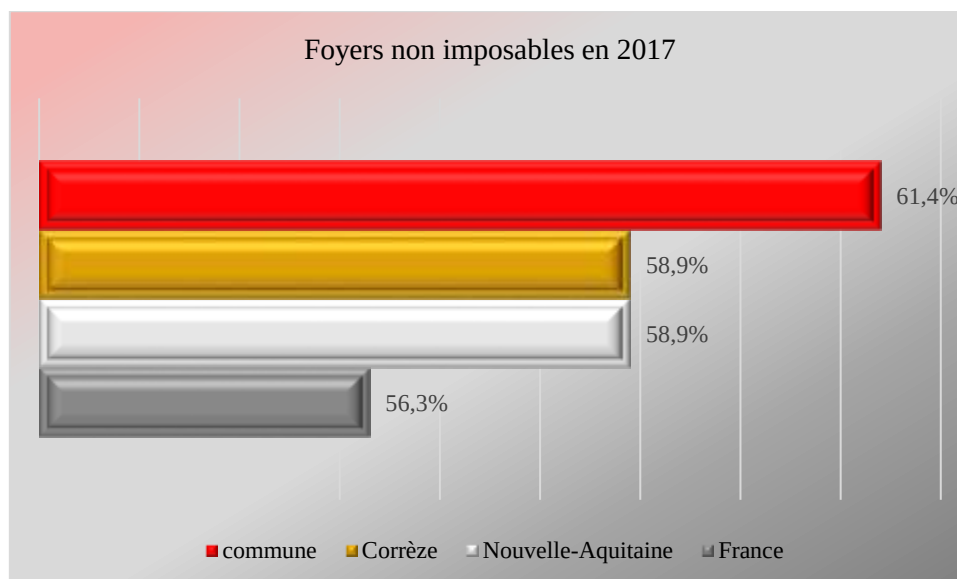


Source : ministère de l'action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux

²⁸ Le terme de foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Un couple non marié dans lequel chacun remplit sa propre déclaration des revenus compte ainsi pour deux foyers fiscaux (source : Insee).

C'est dans ce contexte que l'on a évalué en 2017 à plus de 61 % la proportion de foyers fiscaux non assujettis à l'impôt sur le revenu sur le territoire communal contre moins de 59 % dans le département et en région.

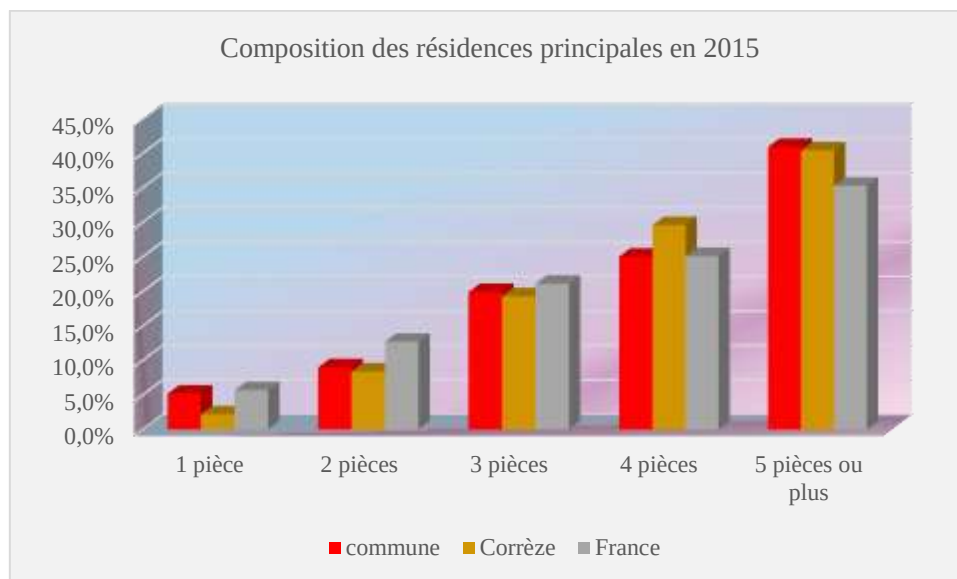
Graphique n° 29 : Non assujettissement à l'impôt sur le revenu



Source : ministère de l'action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux

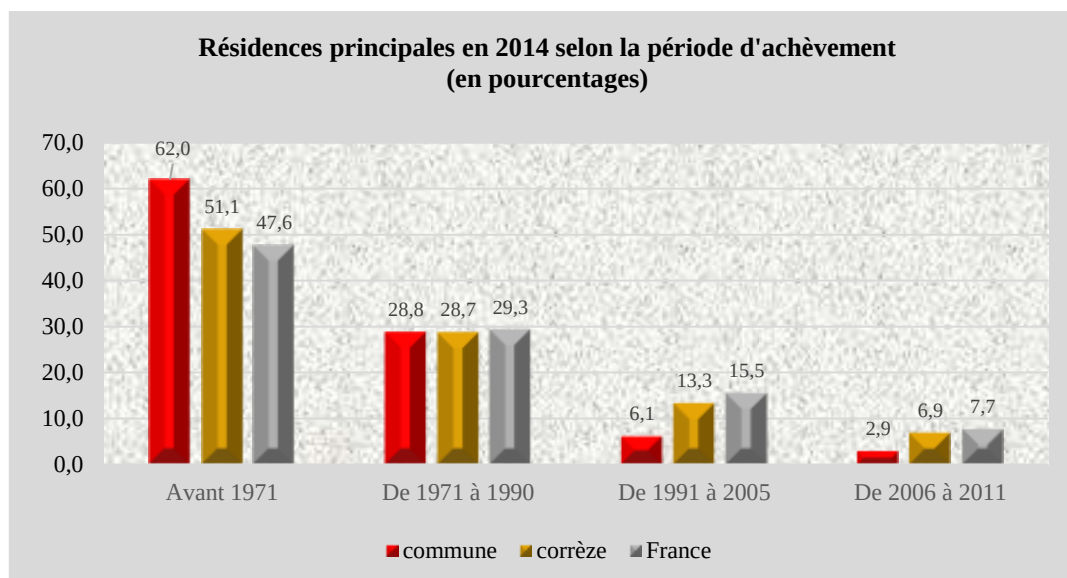
1.8 Un parc immobilier privé qui porte la marque de l'environnement socio-économique de la commune

Comme dans le département de la Corrèze, le parc de résidences principales se signale au sein de la commune par une très forte proportion de constructions dotées de 5 pièces ou plus.

Graphique n° 30 : Le parc de résidences principales

Source : Insee

L'envergure de ces résidences renvoie à une organisation sociale antérieure qui privilégiait la cohabitation des générations. Sous l'impact de la longue érosion démographique subie par la commune, une forte proportion de ces résidences principales a, de fait, été construite avant 1971 selon un recensement réalisé en 2014 alors que les constructions postérieures à 1991 sont, tout au contraire, moins représentées que dans le département et en France métropolitaine.

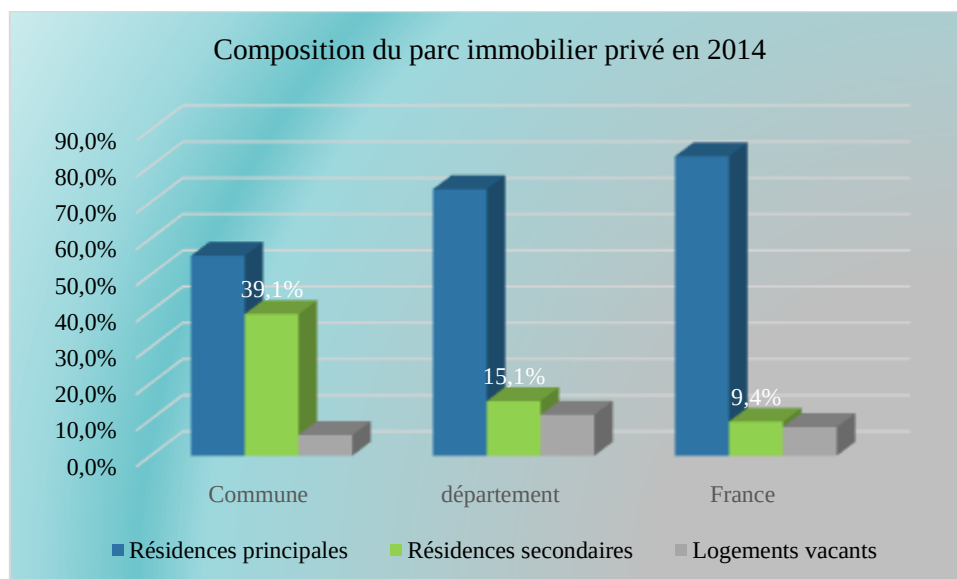
Graphique n° 31 : Les périodes de construction

Source : Insee

En présence de ce bâti ancien, la commune considère que l'accompagnement des opérations de rénovation est nécessaire. Une part très significative de ce patrimoine a toutefois

été reconvertie en résidences secondaires. Ces dernières représentaient en effet en 2014 plus de 39 % du parc immobilier alors installé dans la commune contre 15 % dans le département et 9 % sur le territoire métropolitain.

Graphique n° 32 : Les résidences secondaires



Source : Insee

Cette reconversion est favorisée par les atouts touristiques de la commune. Celle-ci observe toutefois que l'engouement pour les résidences secondaires crée une tension sur le prix de l'immobilier qui pourrait encore se renforcer à terme. L'accroissement des résidences secondaires est cependant, dans l'immédiat, regardé comme propice à l'animation de la commune et des commerces pendant la saison touristique.

2 L'INSERTION FINANCIERE DE LA COMMUNE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

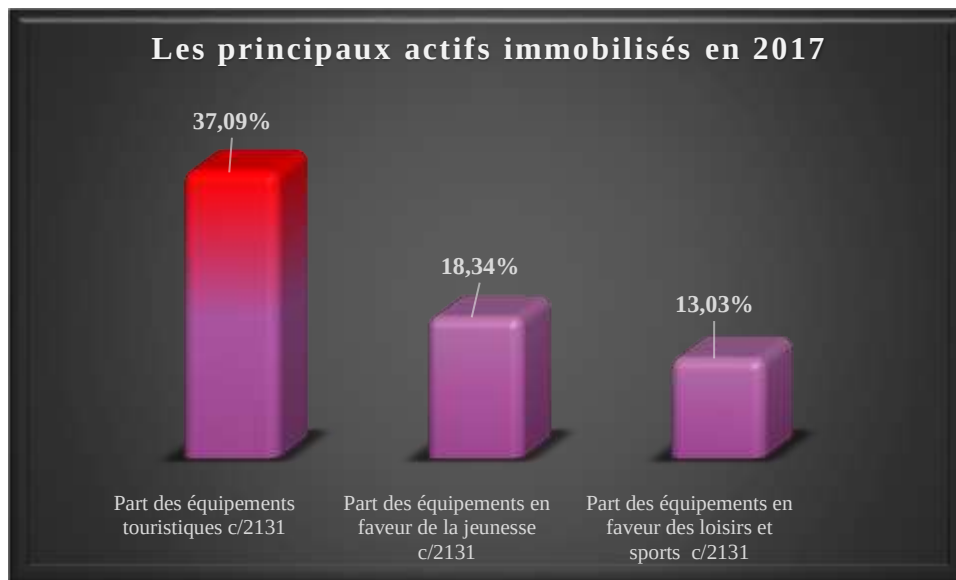
2.1 Le budget principal bénéficie de marges de sécurité financière

L'appréciation des marges de sécurité est faussée au 31 décembre 2017 par la présence dans les comptes de 65 509 € de recettes à classer (compte 471) et, plus accessoirement, de 391 € de dépenses à régulariser (compte 472). Ces sommes auraient dû modifier le montant des capitaux, soit directement s'il s'agissait de mouvements rattachables à la section budgétaire d'investissement, soit indirectement en faisant varier le résultat net comptable (compte 12) si l'on était en présence d'opérations relevant de la section budgétaire de fonctionnement.

La chambre recommande par conséquent à l'ordonnateur de veiller à émettre avant la clôture des comptes les mandats de paiement et les titres de recettes permettant d'apurer les dépenses à régulariser et les recettes à classer.

Les actifs immobilisés de la commune sont, pour une part significative, dédiés aux activités touristiques et de loisirs ainsi qu'à l'accueil de la jeunesse²⁹.

Graphique n° 33 : Le patrimoine immobilisé



Source : état de l'actif, exercice 2017

Les emplois durables ne sont, cependant, pas tous aisément identifiables. Dans l'état de l'actif, un bien d'une valeur historique d'achat de 31 858,85 € est ainsi associé, sous le compte 2188 (autres immobilisations corporelles), à un simple numéro de facture. Un autre bien, d'une valeur d'achat de 117 777,59 € inscrite sous le compte 21318 (autres bâtiments publics), n'est, quant à lui, identifiable que par la mention de l'entreprise ayant effectué les travaux. C'est, enfin, un bien d'une valeur d'achat de 207 416,77 € également imputée au compte 2138 qui ne peut, à son tour, être connu autrement que par un numéro de facture. L'information faisant ainsi défaut concerne au total 14 % de la valeur du patrimoine enregistré sous le compte 2138, ce qui n'est pas négligeable.

Dans ces conditions, la chambre recommande à l'ordonnateur d'identifier avec précision dans l'état de l'actif les biens pour lesquels une facture ou le nom d'une entreprise ont seuls été répertoriés.

Après incorporation du solde des recettes et des dépenses à imputer (comptes 471 et 472), les capitaux laissés disponibles au terme de l'exercice 2017 par le financement de l'actif immobilisé offrent au budget communal principal un fonds de roulement de 469 663 €.

²⁹ Hôtel du Lac, écoles, centre et pavillon nautiques, village de vacances

Ce fonds de roulement représente à cette période 93 jours de dépenses non exceptionnelles de fonctionnement, ce qui conforte largement l'autonomie financière de la commune pendant le mois qui sépare les versements par l'Etat du douzième du produit des impôts locaux et de la dotation globale de fonctionnement.

Tableau n° 1 : Couverture des dépenses non exceptionnelles de fonctionnement par le fonds de roulement le 31 décembre 2017

Données de l'exercice 2017	31/12/2017
Fonds de roulement retraité au 31/12/2017	469 663 €
dépenses non exceptionnelles de fonctionnement	1 848 665 €
durée conventionnelle exercice	365
jours de dépense couverts	93

Source : comptes de l'exercice 2017

Ce fonds de roulement soutient le solde du compte de la commune au Trésor qui, malgré les créances à court terme restant à recouvrer, assure encore la couverture de 83 jours de dépenses non exceptionnelles de fonctionnement le 31 décembre 2017.

Tableau n° 2 : Couverture des dépenses non exceptionnelles de fonctionnement par le compte au Trésor le 31 décembre 2017

Données de l'exercice 2017	31/12/2017
Solde du compte au Trésor	421 684 €
dépenses non exceptionnelles de fonctionnement	1 848 665 €
durée conventionnelle exercice	365
jours de dépense couverts	83

Source : comptes de l'exercice 2017

Les disponibilités courantes du budget principal auraient, en outre, à elles seules couvert 76 jours de dépenses si elles n'avaient pas été abondées par la trésorerie de 35 630 € en provenance du budget annexe du lotissement³⁰.

Le fonds de roulement constituant ainsi l'ossature de l'équilibre financier du bilan, il importe d'évaluer l'impact du mouvement de décapitalisation induit par le remboursement des emprunts. Or, les prévisions budgétaires de l'exercice 2018 laissent augurer un abondement du fonds de roulement dans lequel un nouvel emprunt de 350 000 € interviendrait de manière décisive. Compte tenu des marges de sécurité financière dont elle dispose déjà et de l'effort de désendettement dans lequel elle s'est engagée, la commune doit veiller à ne pas contracter de nouveaux emprunts si la mobilisation du fonds de roulement existant peut suppléer à ses besoins.

³⁰ Solde débiteur du compte de liaison 451 dans le bilan du budget principal.

Tableau n° 3 : Les facteurs prévisibles de variation du fonds de roulement en 2018

PREVISIONS BUDGETAIRES MOBILISATRICES DU FONDS DE ROULEMENT EN 2018		PREVISIONS BUDGETAIRES POURVOYEUSES DE FONDS DE ROULEMENT EN 2018	
Dépenses d'équipement dans le budget primitif 2018	1 104 339 €	Résultat net comptable dans le budget primitif 2018	412 777 €
Remboursement d'emprunts et de dettes assimilées	887 985 €	Subventions d'équipement dans le budget 2018	353 616 €
Amortissement des immobilisations dans budget 2018	-37 750 €	Provision	15 000 €
		Emprunt dans le budget primitif 2018	350 000 €
		Remboursement du FCTVA dans le budget 2018	54 493 €
		Capitalisation des excédents de fonct. budget 2018	693 255 €
		Cautions reçues dans le budget primitif 2018	3 000 €
		Produits de cessions d'actifs dans le budget 2018	376 143 €
Facteurs de mobilisation ensemble	1 954 574 €	Facteurs d'abondement ensemble	2 258 284 €
Augmentation prévisible du fonds de roulement	303 710 €		
Total	2 258 284 €		
Prévisions budgétaires de fonctionnement			
	2018		
Dépenses de gestion courante	2 043 505 €		
Charges financières	99 851 €		
Provisions	15 000 €		
Charges exceptionnelles	20 100 €		
Dépenses imprévues	30 000 €		
Amortissement des immobilisations	37 750 €		
Provision	15 000 €		
Total des prévisions de dépenses	2 261 206 €	A	
Recettes de gestion courante	2 660 383 €		
Produits exceptionnels	13 600 €		
Total des prévisions de recettes	2 673 983 €	B	
Résultat net comptable prévu	412 777 €	C=B-A	

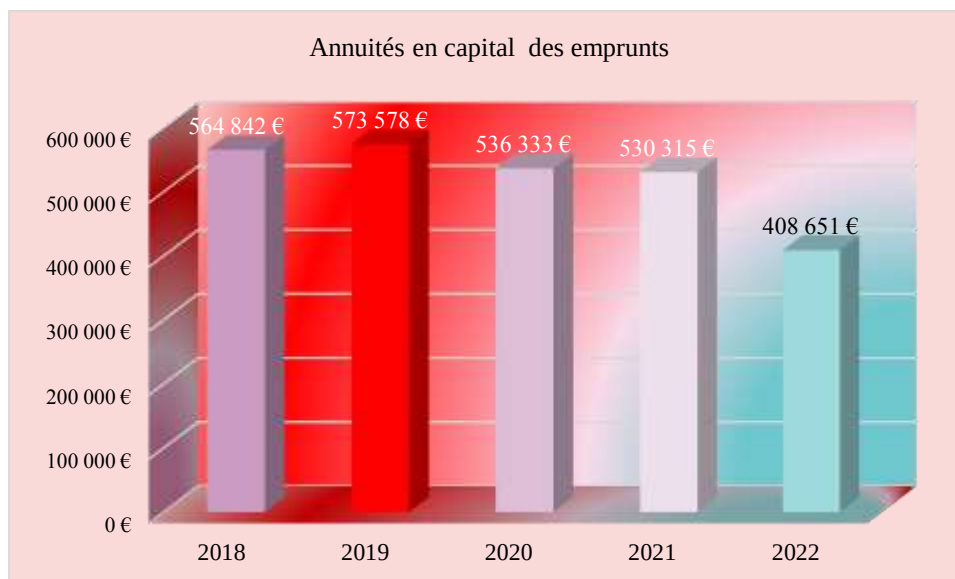
Source : budget primitif de l'exercice 2018

Tableau n° 4 : Perspectives d'emprunt et d'abondement du fonds de roulement en 2018

ABONDEMENT DU FONDS DE ROULEMENT ET EMPRUNT	2018
Augmentation prévisible du fonds de roulement	303 710 €
Dont emprunt	350 000 €

Source : budget primitif de l'exercice 2018

L'encours d'emprunts en euros (compte 1641) s'est réduit de plus de 500 000 € entre 2014 et 2017 dans le budget communal principal. L'annuité en capital ne devrait toutefois s'abaisser de manière significative qu'en 2022 en approchant alors les 400 000 € si de nouveaux prêts ne modifient pas le passif de manière significative.

Graphique n° 34 : Evolution prévisionnelle de l'annuité en capital dans l'intervalle de 5 années

Source : tableau d'amortissement des emprunts le 26 juin 2018

Dans cette hypothèse, la dette s'éteindrait au terme de 15 années avec une ultime annuité en capital d'un montant de 25 685 €. A la clôture de l'exercice 2017, le budget communal principal bénéficie cependant d'une capacité de désendettement théorique de 6 années dans la mesure où les emprunts en euros représentent alors 6 fois le montant de la capacité d'autofinancement offerte par la gestion courante³¹.

Tableau n° 5 : Capacité de désendettement du budget principal

Données	31/12/2017
Emprunts en euros c/1641	4 125 906 €
Capacité d'autofinancement brute	745 105 €
Capacité de désendettement en années	6

Source : comptes de l'exercice 2017

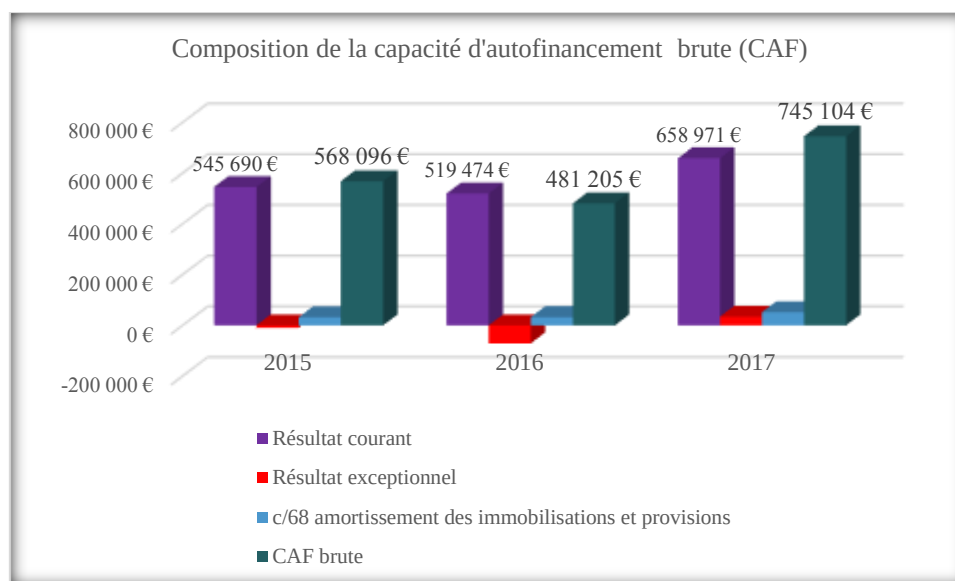
Cette épargne, qui est ainsi de nature à contenir la dépendance financière de la commune, a été soutenue par l'évolution favorable de certains comptes de fonctionnement courant.

³¹ Capacité d'autofinancement brute (avant la prise en charge de l'annuité en capital des emprunts) obtenue selon la méthode additive de calcul en ajoutant au résultat net comptable de 693 255 € les réserves constituées à hauteur de 36 849 € en vue du renouvellement du patrimoine immobilisé (dotation aux amortissements des immobilisations) et à hauteur de 15 000 € pour faire face à un risque (provision pour risque).

2.2 Certains facteurs de gestion courante se sont révélés propices à la formation d'une épargne

Insensible aux variations aléatoires des dépenses et des recettes exceptionnelles de fonctionnement, le résultat courant³² pourvoit de manière récurrente à la capacité d'autofinancement du budget communal principal de sorte qu'en 2017, l'amélioration sensible de ce résultat a donné une autre envergure à l'épargne qui s'élève en effet à 745 104 € le 31 décembre 2017 contre 481 205 € un an auparavant.

Graphique n° 35 : L'épargne de gestion courante avant la prise en charge de l'annuité en capital des emprunts

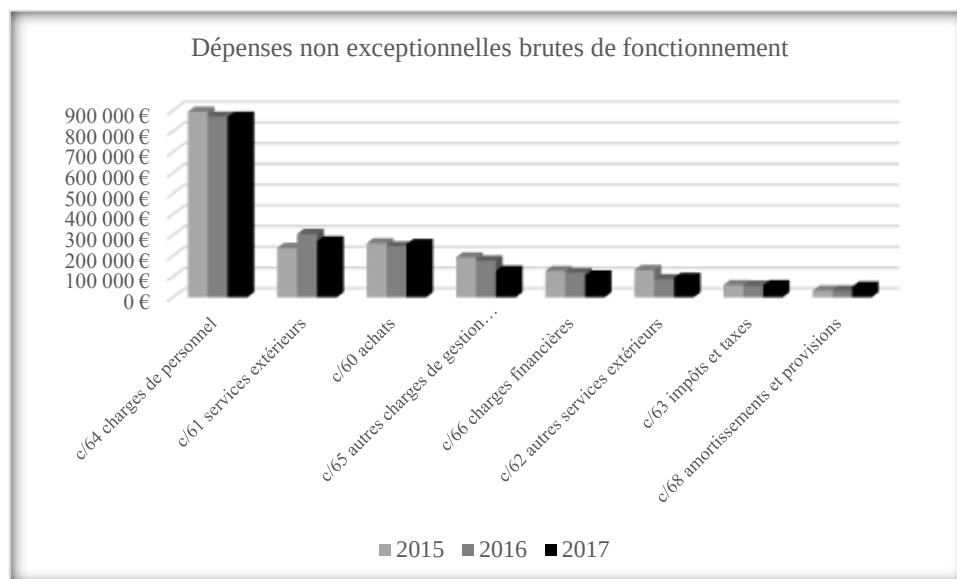


Source : comptes des exercices 2015 à 2017 (CAF=capacité d'autofinancement)

L'amélioration de ce résultat prend son origine dans la maîtrise de la masse salariale ainsi que dans les économies obtenues dans une majorité de postes de dépenses de fonctionnement, le processus de désendettement se matérialisant de son côté par un abaissement du coût de la dette.

³² Résultat déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses non exceptionnelles de fonctionnement qui incluent, de leur côté, les intérêts des emprunts.

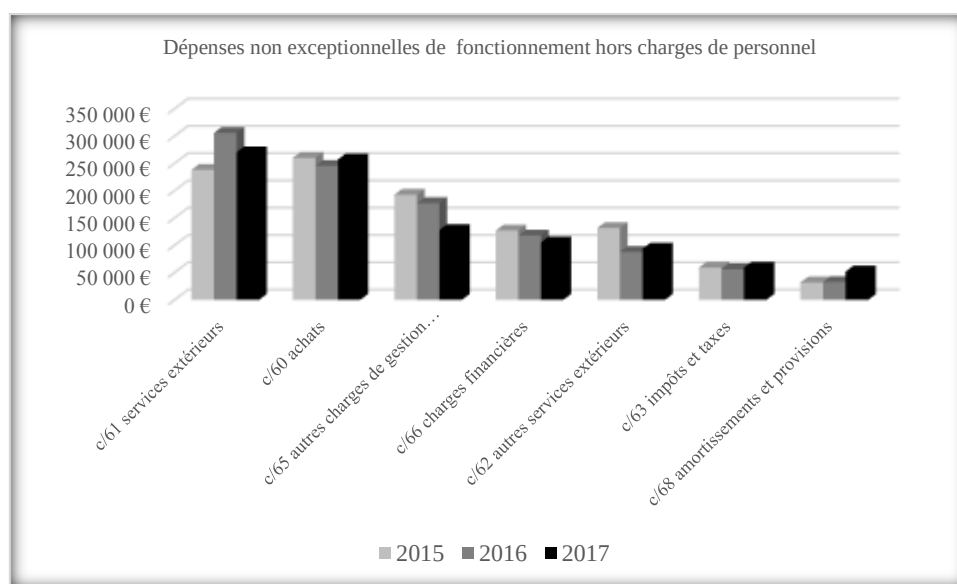
Graphique n° 36 : Vue d'ensemble des dépenses de fonctionnement brutes (hors remboursements obtenus)



Source : comptes des exercices 2015 à 2017

Les dépenses supplémentaires se concentrent dans les achats de services extérieurs (compte 61).

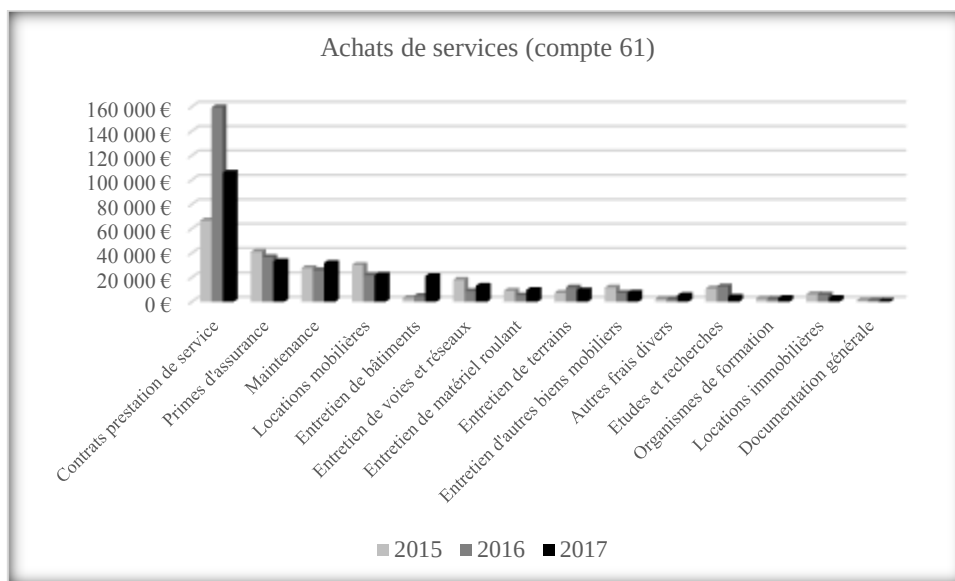
Graphique n° 37 : Détail des dépenses de fonctionnement hors charges de personnel



Source : comptes des exercices 2015 à 2017

L'alourdissement de ces achats est, en réalité, circonscrit aux contrats de prestations de service (compte 611) malgré un allègement sensible de la dépense entre 2016 et 2017.

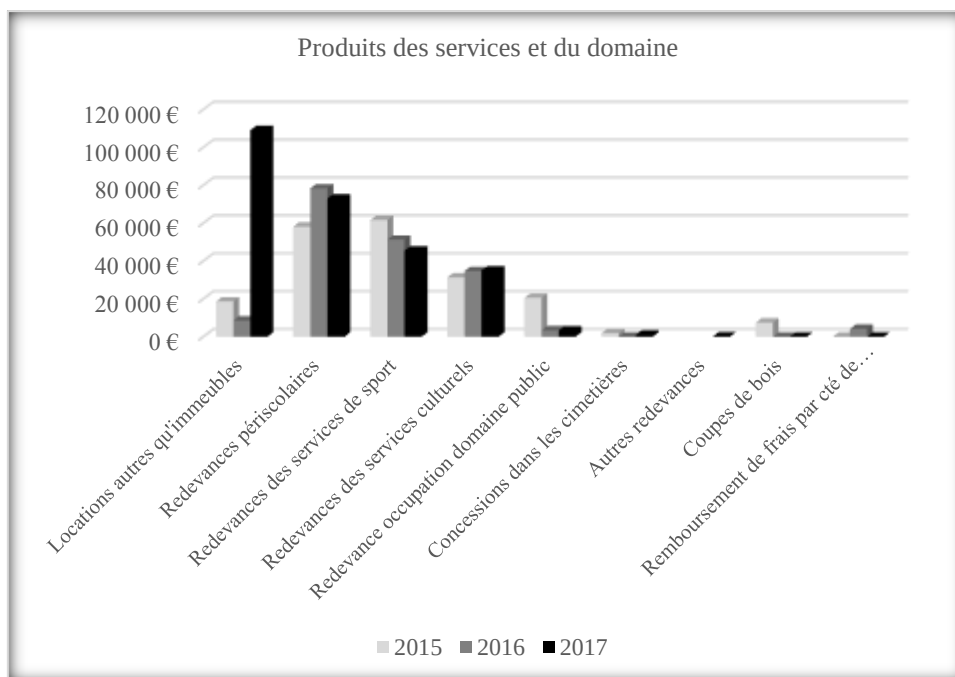
Graphique n° 38 : Détail des achats de services



Source : comptes des exercices 2015 à 2017

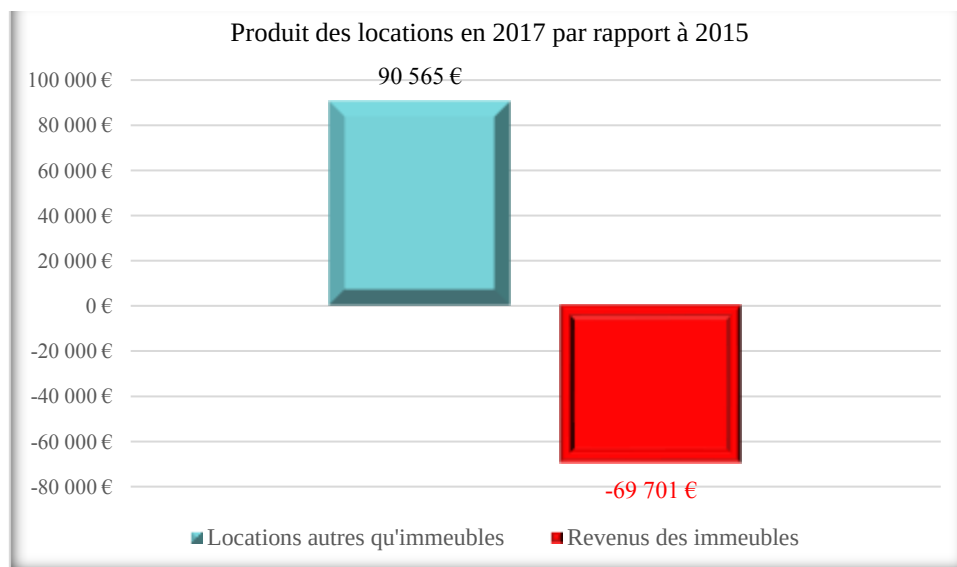
Néanmoins visibles, les efforts de rationalisation de la dépense ont été relayés en 2017 par un fort accroissement du produit des locations non immobilières (compte 7083).

Graphique n° 39 : Détail des produits des services et du domaine



Source : comptes des exercices 2015 à 2017

Ces gains ont toutefois été en grande partie effacés par l'abaissement des revenus des immeubles, de sorte que le bonus des locations de toutes catégories se limite globalement à 20 864 € entre 2015 et 2017.

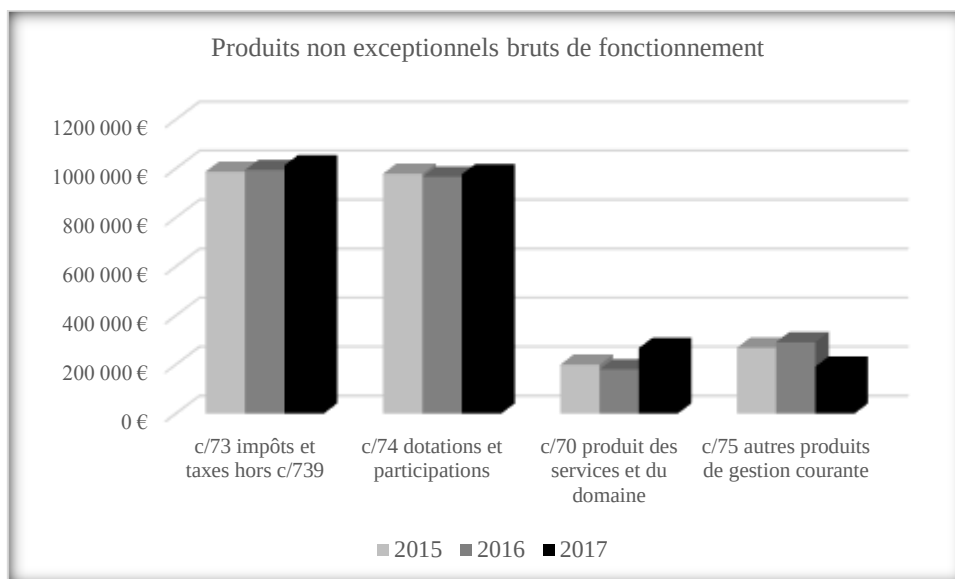


Source : comptes des exercices 2015 à 2017

Les marges parallèlement obtenues des dépenses de gestion courante et des produits des services et du parc immobilier restent, en tout état de cause, les seuls soutiens véritablement dynamiques en présence d'autres recettes dont l'apport, quoique décisif, n'ouvre que peu de perspectives d'évolution.

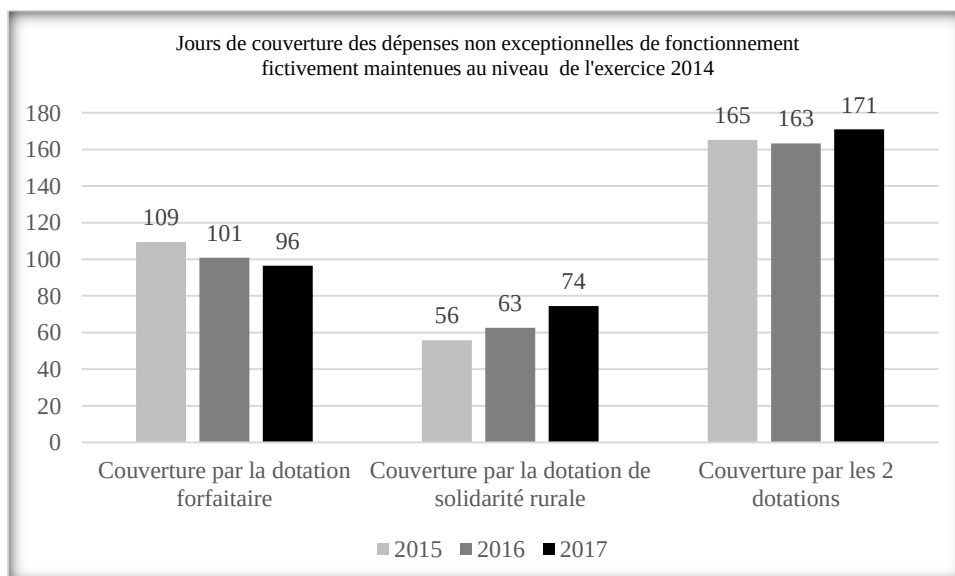
2.3 Les dotations de l'Etat et les produits fiscaux offrent peu de perspectives d'évolution.

Les recettes fiscales et les dotations reçues forment l'ossature des ressources du budget principal mais leurs variations limitées laissent entrevoir l'existence de contraintes spécifiques.

Graphique n° 41 : Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement

Source : comptes des exercices 2015 à 2017

La dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat (compte 7411) a diminué dans le cadre du programme national de résorption des déficits publics. Si les dotations de fonctionnement versées par l'Etat ont finalement globalement augmenté au cours de la période récente 2015-2017 ainsi qu'en atteste le calcul de la couverture de dépenses de fonctionnement du niveau de celles de l'exercice 2014, la préservation de ces moyens de financement est uniquement due à l'augmentation de la dotation de solidarité rurale.

Graphique n° 42 : La couverture offerte sur une période récente par les dotations de l'Etat

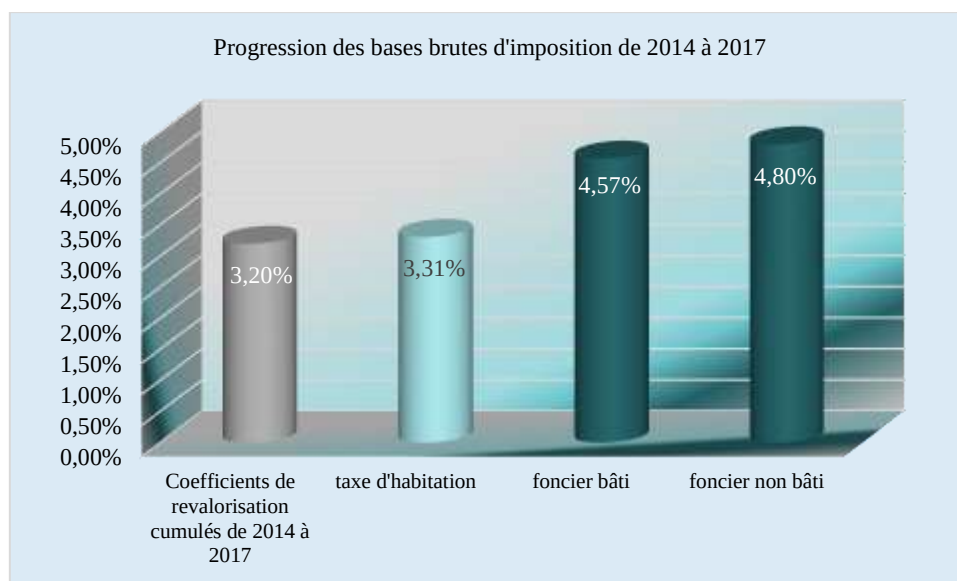
		2015	2016	2017
A	Dotation forfaitaire c/7411	579 376 €	534 057 €	511 232 €
B	Dotation de solidarité rurale c/74121	295 881 €	331 210 €	394 242 €
C	Total	875 257 €	865 267 €	905 474 €
D	Ensemble des dotations reçues c/74	978 200 €	965 747 €	975 973 €
E=C/D	Part des dotations forfaitaire et de solidarité dans l'ensemble des dotations	89%	90%	93%
F	Charges brutes de gestion courante en 2014	1 933 953 €	1 933 953 €	1 933 953 €
G	Durée conventionnelle d'un exercice en jours	365	365	365
H=(A/F)*G	Jours de couverture des charges par la dotation forfaitaire	109	101	96
I=(B/F)*G	Jours de couverture des charges par la dotation de solidarité rurale	56	63	74
J=(C/F)*G	Jours de couverture des charges par les deux dotations	165	163	171

Source : comptes des exercices 2015 à 2017

Cette analyse rétrospective qui ne rend, du reste, pas compte de l'impact de la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat depuis l'exercice 2012³³, révèle néanmoins que l'apport de l'ensemble des dotations doit être appréhendé avec prudence et qu'aucune véritable dynamique ne peut en être escomptée.

C'est également avec prudence que la ressource fiscale doit être considérée. Contrainte par l'érosion démographique observée sur le territoire communal, la base brute³⁴ d'imposition de la taxe d'habitation a, de 2014 à 2017, à peine plus progressé que les coefficients forfaitaires de revalorisation fixés par les lois de finances successives.

Graphique n° 43 : Evolution des bases brutes d'imposition



Source : ministère de l'Intérieur, fiches de calcul de la dotation globale de fonctionnement

La progression de la base brute d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties aura, de son côté, été soutenue par la reconversion d'une partie du patrimoine immobilier en

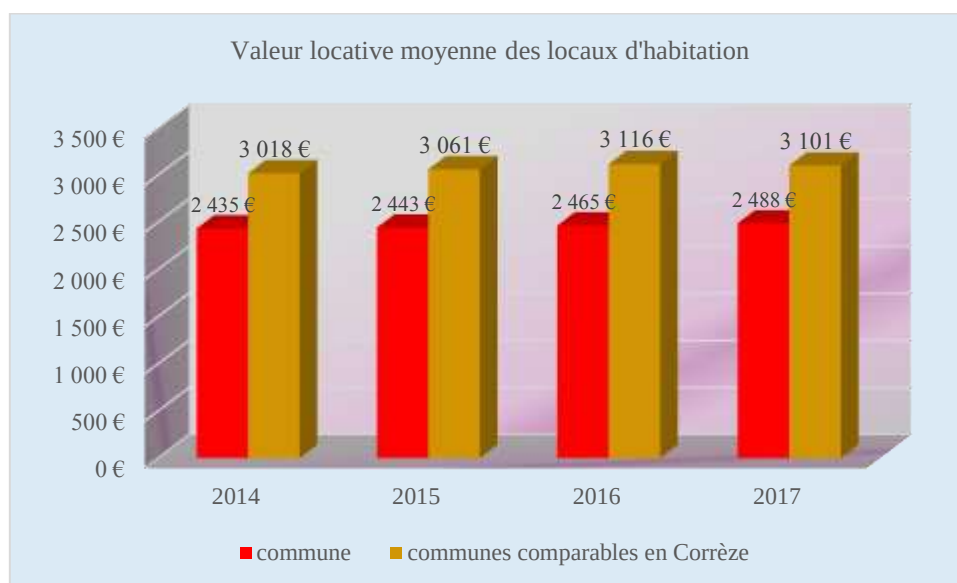
³³ Cf., notamment, Observatoire des finances locales des petites villes de France, octobre 2013, une rupture du rythme de progression des recettes de fonctionnement étant observée dès l'exercice 2012 en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

³⁴ Avant application des abattements.

résidences secondaires. L'augmentation de la superficie des terres labourables dans le cadre du processus de densification de la production agricole paraît, quant à elle, avoir soutenu la base brute d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'ancienneté du bâti ne reste toutefois pas sans conséquences dans la mesure où jusqu'en 2017, les valeurs locatives des locaux d'habitation sont restées sensiblement inférieures aux moyennes observées dans les communes comparables du département de la Corrèze³⁵.

Graphique n° 44 : Valeurs locatives



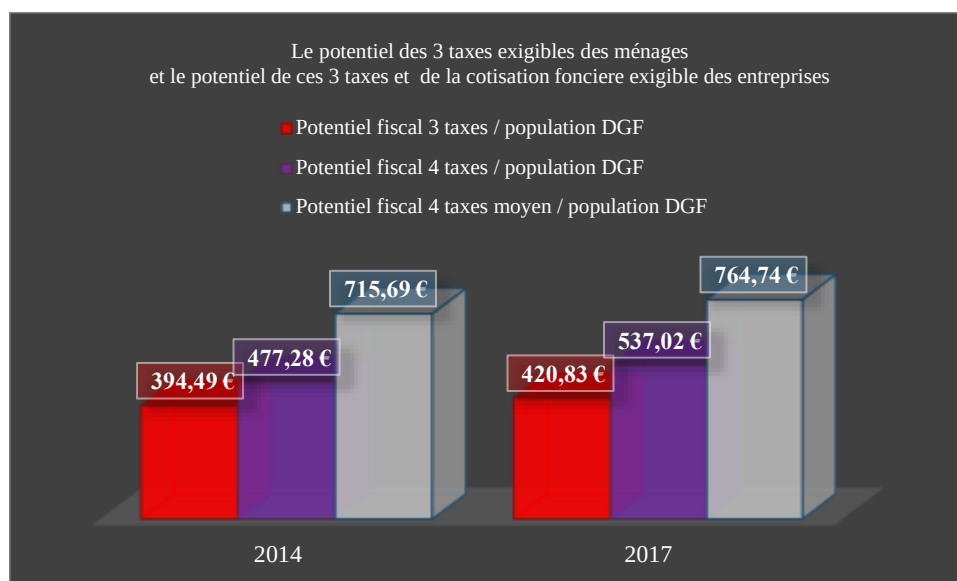
Source : ministère de l'Action et des comptes publics, analyse des équilibres financiers fondamentaux

Sous l'impulsion des bases brutes d'imposition des taxes foncières, le potentiel des trois taxes exigibles des ménages a malgré tout progressé de 7 % en passant de 394,49 € par habitant en 2014 à 420,83 € en 2017³⁶. Même si la commune ne perçoit pas les cotisations exigibles des entreprises, il importe de relever qu'avec la base brute de calcul de la cotisation foncière des entreprises, le potentiel de l'ensemble des impositions perçues sur le territoire communal s'est de son côté parallèlement accru de 13 %. L'environnement économique de la commune évolue donc de manière favorable ainsi qu'en atteste, par ailleurs, le renouvellement satisfaisant des entreprises de commerce et des entreprises artisanales³⁷.

³⁵ Communes de 2 000 à 3 499 habitants appartenant comme Neuvic à un établissement de coopération intercommunale levant seul l'imposition des entreprises.

³⁶ Source : ministère de l'Intérieur, fiches de calcul de la dotation globale de fonctionnement. Le potentiel des taxes résulte de l'application des taux moyens nationaux aux bases brutes d'imposition. La population à laquelle ce potentiel est ramené est celle qui entre dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Elle englobe les résidences secondaires et s'élève à 2 516 habitants en 2014 et à 2 520 en 2017. Les communes comparables du département comptent de 2 000 à 3 499 habitants et appartiennent à un organisme de coopération intercommunale levant seul l'imposition des entreprises.

³⁷ Cf. supra, paragraphe 1.5.

Graphique n° 45 : Le potentiel des taxes et cotisations fixées par voie de taux

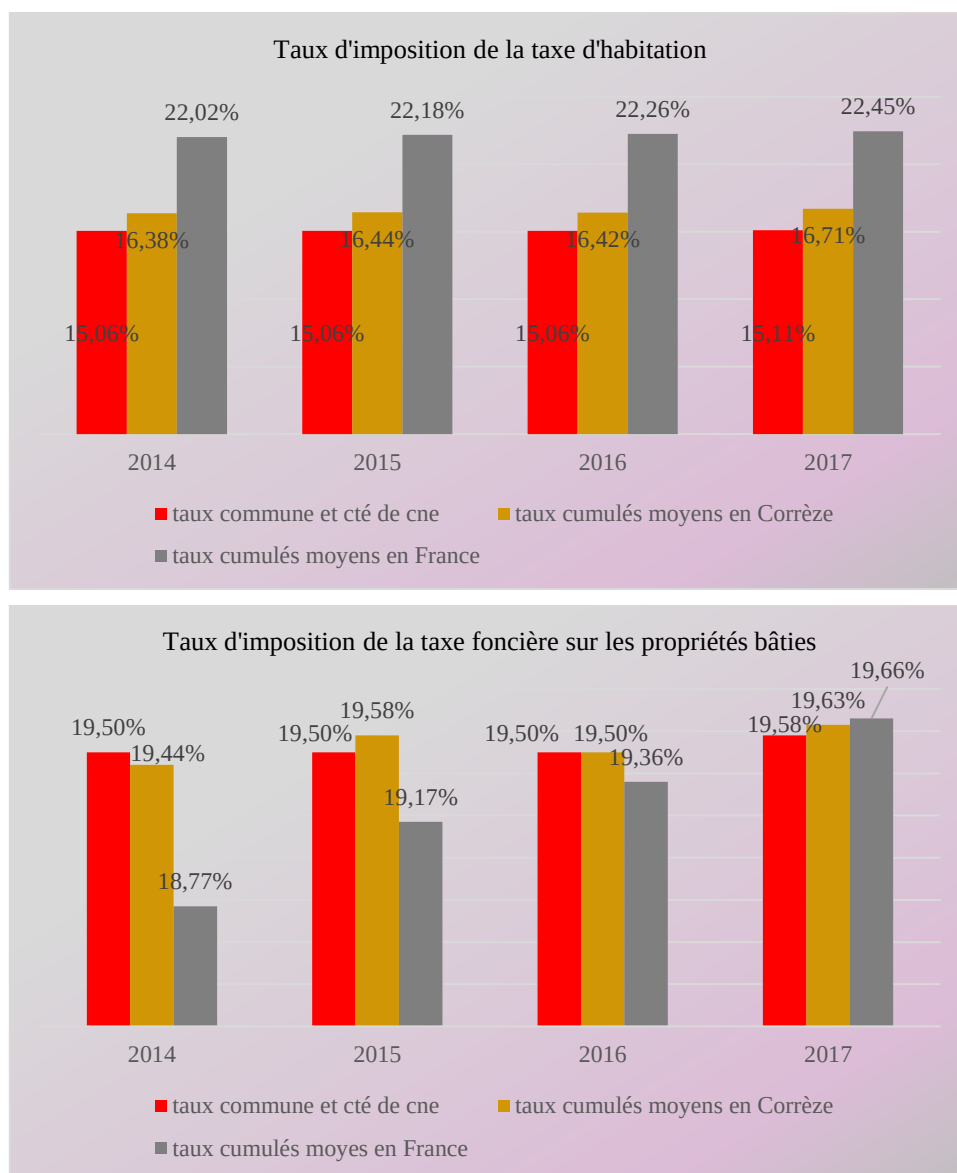
Source : ministère de l'Intérieur. Population DGF = population retenue pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Le soutien indirect de cet environnement économique ne doit toutefois pas être surévalué dans la mesure où les bases nettes de calcul de la cotisation des entreprises se sont limitées à 283 € par habitant en 2017 dans le périmètre de la commune contre 300 € dans les communes comparables de la Corrèze³⁸. Également perçu par l'organisme de coopération intercommunale, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises n'a, quant à lui, atteint que 26 € par habitant contre 41 € en moyenne dans les communes similaires du département, ce qui confirme la portée ainsi limitée du soutien indirect de l'économie³⁹.

Or, la situation économique environnante pèse nécessairement sur les arbitrages auxquels la commune est à même de procéder dans l'imposition des ménages. Il apparaît de prime abord que les taux d'imposition appliqués par elle-même et par la communauté de communes offriraient quelques marges de progression pour la levée de la taxe d'habitation dès lors que les taux pratiqués en moyenne dans les regroupements comparables du département de la Corrèze sont supérieurs.

³⁸ Source : ministère de l'Action et des comptes publics. La base nette d'imposition de la cotisation foncière des entreprises intègre les éventuels abattements. La population prise en considération dans le calcul ne tient pas compte ici des résidences secondaires et se limite à 2 007 habitants. Les communes de comparaison se situent entre 2 000 à 3 499 habitants et relèvent d'un organisme de coopération intercommunale imposant seul les entreprises.

³⁹ Même source, la population communale et la strate démographique des communes de comparaison étant identiques à celles qui ont été appliquées à l'analyse de la base nette d'imposition de la cotisation foncière des entreprises.

Graphique n° 46 : Taux cumulés d'imposition des ménages

Source : ministère de l'Action et des comptes publics. Moyennes de comparaison concernant les communes de 2 000 à 3 499 habitants appartenant à un organisme de coopération intercommunale levant seul l'imposition des entreprises

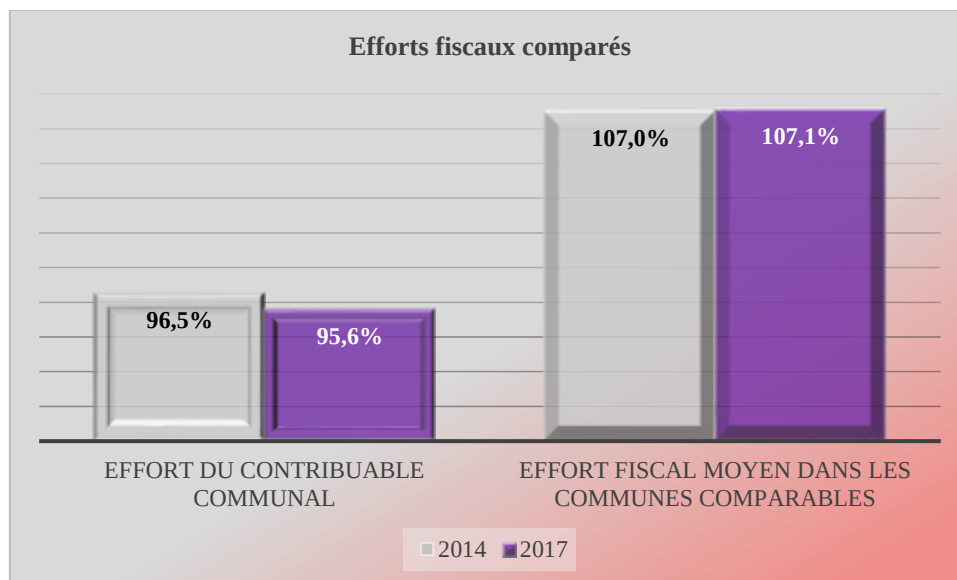
Sachant cependant que les abattements appliqués à l'assiette de la taxe d'habitation sont réduits au minimum⁴⁰, la forte proportion de foyers non assujettis au paiement de l'impôt sur le revenu constitue un indéniable facteur de contrainte⁴¹.

⁴⁰ Source : ministère de l'Action et des comptes publics. Les abattements pour charges de famille sont appliqués au taux minimum prévu par la loi et il n'existe pas d'abattement général ou spécial à la base.

⁴¹ Cf. supra, paragraphe 1.7.

Dans ces conditions, si l'application de taux d'imposition limités à des bases de taxe d'habitation plus importantes que les autres réduit de façon arithmétique l'effort fiscal⁴², la question de la soutenabilité effective de cet effort doit être associée à l'environnement socio-économique encore fragile de la commune.

Graphique n° 47 : L'effort fiscal



Source : ministère de l'Intérieur, fiches de calcul de la dotation globale de fonctionnement

Il n'est donc pas établi que la commune disposait de véritables marges fiscales au terme de l'exercice 2017.

⁴² L'effort fiscal est évalué en rapportant le produit des taxes exigibles des ménages au potentiel de ces taxes. Les bases brutes d'imposition de la taxe d'habitation représentent en 2017 54 % des bases brutes d'imposition des ménages.



Les publications de la chambre régionale des comptes
de Nouvelle Aquitaine
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/

Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine
3, place des Grands-Hommes ▪ CS 30059 ▪ 33064 BORDEAUX CEDEX
www.ccomptes.fr